

# JOURNAL HISTORIQUE

ET  
LITTÉRAIRE.

15. AVRIL 1790.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur.  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.





# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Avril 1790.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Discours sur la Révolution Belgique.

*Transivimus per ignem & aquam, & eduxisti nos in refrigerium. Psal. 65.*

Ainsi que le voyageur qui après une route longue & fatigante, semée de rochers & de précipices, à travers de solitudes arides, de sombres & d'immenses forêts, de fleuves impétueux, de mers orageuses, de hordes antropophages & les monstres du désert, se repose dans le sein de sa paisible patrie; parcourt avec un sentiment délicieux ce vaste tableau de peines & de périls: ainsi, au moment de leur heureuse & admirable délivrance, les Belges se rappellent dans les transports de la joie le souvenir de leurs longues calamités. Nous avons passé, disent-ils, par ce qu'il y a

de plus extrême dans les souffrances humaines, nous avons éprouvé des maux dont ceux que peuvent causer les plus redoutables élémens, le feu & l'eau, ne font que de foibles symboles ; mais l'auteur du salut & de la vie n'a fait de ces maux qu'un passage pour nous, & nous a conduits dans le lieu du repos. *Transivimus per ignem & aquam, & eduxisti nos in refrigerium.*

\* 1787. Et qui pourroit ne pas reconnoître que la même main qui a laissé agir les instrumens de cette longue & terrible persécution, a préparé en même tems les événemens qui devoient les contrarier, & produire enfin, après des alternatives sans nombre de crainte & d'espérance, le triomphe que nous voyons ? Que de traits d'une Providence amie & attentive sur nos intérêts dans la seule année où l'ouvrage de l'iniquité devoit se consommer chez nous ! D'abord, des enfans suscités pour suppléer à la force des grands, la résistance de la foiblesse pour abattre la puissance. Victoire digne de Dieu, que tous les événemens postérieurs n'ont pu altérer, contre laquelle la violence, l'astuce, la politique, tous les efforts de la séduction & de la tyrannie ont échoué !

La vue de ce combat inouï fait passer dans toute la nation le sentiment du courage & de la justice. Un cri s'éleve & se porte jusqu'aux extrémités de l'Europe. Le rivage de la mer-noire en retentit d'une manière lugubre. Un monarque qui croyoit toute la terre en silence devant lui, en fut effrayé ; comme autrefois ce roi de la Judée, en apprenant qu'on adoroit dans ses états un autre roi que lui. Tous ses conseillers, tous les chefs & agens de la secte philosophique & de cette autre qui rougit de

son nom, en furent dans l'étonnement & dans la consternation.

Cependant l'ouvrage avance & se consolide. L'homme que l'ange du Seigneur sembloit avoir porté dans les régions de l'hyperborée, pour laisser respirer Israël & relever les murs de Sion, prolonge dans de stériles déserts des courses inutiles & fastueuses, traverse les plages immenses d'une conquête romanesque, avec une princesse plus avide de gloire qu'intelligente dans le choix des moyens, plus jalouse de la parade que du bon usage de la puissance. Temps précieux perdu pour nos ennemis dans les sables du Cuban, vous avez donné aux vœux de la liberté Belgique un effort ferme & durable; vous avez donné aux esprits le moyen de s'élever, aux cœurs celui de s'unir, au courage de la nation celui de se calculer & de se connoître!

Mais les scènes d'ambition & de politique qui se jouoient sur les rives du Tanais, sont finies. Le monarque offensé part sur les ailes du courroux royal pour répandre dans la Belgique la terreur & l'effroi. De nombreuses armées reçoivent cette commotion terrible qui annonce la destruction & la mort. Mais qui peut prévoir les obstacles que rencontre la colere humaine quand elle est en opposition avec la colere Divine? Qui peut dénombrer, comme dit le Prophete, les ressorts que fait agir à son gré cette seule souveraine & adorable puissance? Les hordes redoutables qui forment la postérité d'Israël, s'assemblent tout-à-coup sur les bords de l'Isère & du Boristhene. L'Eternel les a armées de la verge qui doit flageller deux grands empires. La vengeance royale est déconcertée dans ses vues. Dès-lors, l'astuce est substituée à la force, la négociation prend la place des ar-

*Aulius  
autem He-  
rodes rex  
turbatus  
est, & om-  
nis Jerofo-  
lyma cum  
illo*  
Matt. 2.

*Quis co-  
gnovit po-  
tentias  
Domini,  
auditas fa-  
ciat omnes  
laudes  
ejus?*  
Psal. 105.

mées, & tous les artifices sont mis en œuvre pour tromper un peuple bon & confiant. O Belges ! ne rougissez pas de cette précieuse & ingénue simplicité. Honorez-vous du triomphe du mensonge sur votre bonne foi, triomphe aussi honteux dans son principe que détestable dans ses effets.

Déjà le despotisme est remonté sur son trône ; des ordres émanent de toutes parts avec le ton de la violence & de la menace. Les mercenaires & les traîtres sont élevés en dignité & en puissance ; les amis de la justice boivent à longs traits le calice de la tribulation. Le ravage est porté dans toutes les parties de l'administration civile & religieuse. Les magistrats & les pontifes sont frappés des mêmes coups. Cette Université célèbre, l'antique dépositaire des sciences & de la foi des Belges, n'est plus. La jeunesse est abandonnée à l'ineptie & à la corruption de nouveaux maîtres. Un bâtiment énorme s'élève sur les débris des écoles épiscopales ; &, comme cette tour construite par les insensés dont Dieu confondit la langue, semble morguer le séjour des immortels. Le mariage des chrétiens n'est plus qu'un concubinage autorisé par la police. La rapacité & le sacrilège ravagent les retraites de la piété. Les temples du Dieu vivant deviennent le repaire des animaux immondes... Et ces lamentables subversions sont scellées par-tout du sang de nos frères. O jours terribles, jours à jamais déplorables, où la capitale, où la ville archiépiscopale, où la paisible patrie des sciences, où la grande & riche cité de l'Escaut, furent les théâtres du massacre & de l'assassinat ! Paisibles & innocens citoyens, votre sang, comme celui des tendres nourrissons qu'un tyran ombrageux sacrifia à sa jalousie, sera révévé parmi

nous, comme celui des martyrs de notre liberté & de notre religion ! Il a comblé la mesure de l'oppression, épuisé la patience & l'endurance, mis dans les cœurs un feu dévorant ; il a multiplié à l'infini les défenseurs de la patrie, il a soutenu leur constance, attisé leur courage, & produit enfin la consolante révolution dont nous goûtons les fruits. Que la gratitude s'empresse à poser sur vos cendres le monument qui rappelle à la postérité tout ce que nous vous devons ! \*

Tandis que nous vivions ainsi au milieu des ruines, celui qui tient dans sa main la destinée des peuples, qui agite comme un vêtement, pour me servir de l'expression du Prophète, les rois & les royaumes, préparoit notre délivrance dans le secret de ses éternels conseils. Déjà le chef est frappé ; on lit sur sa personne l'exécution lente & graduelle de l'arrêt prononcé. Les commotions guerrières se renforcent & se compliquent. Les bandes confuses des Agariens triomphent des armées les mieux disciplinées. Vaincues à leur tour, mais toujours redoutables, elles tiennent dans l'éloignement les ressources de l'oppression, modèrent la fureur des tyrans effrayés de leurs propres excès, & agités par l'inquiétude du crime. Cependant nos espérances sont toujours couvertes d'obscurité ; on ne voit encore ni la manière dont elles se réaliseront, ni les moyens qui doivent les servir, ni le tems qui les conduira à leur maturité. Quelquefois le salut paroît se montrer du côté de ceux même dont venoient nos souffrances. Persuadés ou intimidés, ils semblent vouloir jeter la verge de fer & prendre le sceptre des loix. Mais quelques succès remportés dans les régions lointaines où leur force

\* Plan  
proposé  
sur cet  
objet,  
1 Fév.  
1790, p.  
212.

*Sicut  
opertorium  
mutabis  
eos, & mu-  
tabuntur.*  
P. 101.

coactive est retenue, les rendent à leur première férocité. . . . Deux ans se passent dans ces alternatives : attente longue & cruelle par le sentiment de la douleur, mais attente infiniment avantageuse par ses effets & son dernier résultat. Ah ! si du premier effort fait contre la tyrannie nous l'avions détruite sans retour, que nous ferions foibles aujourd'hui & incertains dans l'usage & la conservation du précieux bien de la liberté ! Que nous aimerions avec bien moins d'ardeur nos droits, nos loix, notre patrie, nos concitoyens, notre Religion sainte ; si des craintes & des espérances sans cesse balancées & remplacées, si une longue suite d'afflictions & de travaux n'avoient pas consolidé les liens qui nous attachent à tout cela ; si nous n'en connoissions le prix, si nous n'en mesurons la valeur par ce que nous avons fait & souffert pour le récupérer ! (a)

Cependant l'époque du salut approche. Selon l'ordre naturel des œuvres de Dieu, l'ouvrage commence par des moyens foibles, ridicules & méprisables aux yeux de la sagesse humaine. La fuite, l'exil volontaire, une vie errante dans des plaines sablonneuses & arides, un asile précaire chez des voisins long-tems nos rivaux, des somimations fiscales, des prof-

*Erraverunt in solitudine in inaquoso : viam civitatis habitaculi non invenerunt.*  
Pl. 106.

(a) *Omnis autem disciplina, in presenti quidem videtur non esse gaudii, sed mœroris : postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet justitia.*  
Heb. 12.

*Gaudet patientia duris,  
Latius est quoties magno sibi constat honestum.*

Lucan. l. 9.  
*Virtus experimento insuavior est, sed fructu dulcissima, tum cum operis difficultate quæ ingrata est, præterlapsâ, pura manet honesti facies.* O. H. S. J.

criptions, des arrêts de mort prononcés par des tyrans dont la cruauté s'élançe dans les espaces même, qui échappent à leurs yeux & à leur pouvoir : voilà l'état des premiers soldats de la patrie. Aussi la politique royale en fit-elle l'objet de ses sarcasmes & de ses ameres dérisions. Mais cette courte sagesse ignoroit les mesures de celle de Dieu ; elle ne se doutoit pas que cette foiblesse même deviendroit le sujet de son humiliation, & que sa confusion s'accroîtroit en raison directe de sa puissance & de son orgueil.

Tandis que les guerriers de la Belgique font leurs premiers essais, & qu'un courage sans expérience & sans art amene dans le champ de Mars une jeunesse innocente & vertueuse ; deux états voisins reçoivent une de ces secousses politiques, qui sont pour les nations des crises décisives, qui restaurent ou renversent les empires, & suspendant, pour ainsi dire, leur existence au-dehors, les concentrent dans le mouvement convulsif qui ébranle le dedans. L'agitation ne s'en répand pas moins à de vastes distances ; comme des vaisseaux engloutis dans l'océan entraînent par le remous tout ce qui se tient dans l'étendue de cette dangereuse circonférence. Il en résulte une complication d'intérêts & d'embarras, qui isole en quelque sorte la Belgique, la sépare de l'inquiétude générale, lui prépare des motifs de sécurité & des moyens de salut. C'est une tempête qui semble s'être élevée pour nous ; & comme le Prophete, & dans un sens plus agréable que lui, nous pouvons dire en méditant sur ces deux révolutions qui sont venues à l'aide de la nôtre : *Propter me tempestas hæc grandis venit.* N'examinons pas si l'une ou l'autre prendront une confiance durable

Jon. 1.

& permanente, si comme des arbres plantés sur une rive fertile, elles couvriront la terre de leur ombrage, & porteront des fruits délicieux & salubres; ou si elles disparaîtront comme cette matière légère que le vent emporte de dessus un sol aride & stérile (a). Ne nous occupons pas à montrer le contraste des principes, du but, de la manière & du résultat. N'y voyons pour nous qu'un bienfait du Ciel, qu'un ensemble de circonstances étonnantes, dont l'époque précise, l'influence marquée, & les salutaires effets, provoquent en même tems & l'admiration & la gratitude.

Déjà une ville sans défense & sans mur a vu l'ennemi trouver dans son sein le tombeau & la honte. Une autre plus populeuse & plus munie, jouit bientôt d'une gloire plus brillante. O vaste & superbe cité de la Flandre, qui avez lutté quatre jours contre toutes les forces de la barbarie, qui avez été le théâtre des scènes dont auroient rougi les Genseric & les Attila, vous triomphez! Au milieu des flammes & du carnage, un pasteur inspiré offre au Dieu des armées la victime qui arrête ou déploie son bras; & ce sacrifice est le signal de la victoire. Le nombre, la férocité des ennemis, l'habileté de leurs chefs, l'art de leurs manœuvres, les forts qu'ils occupent, l'artillerie effroyable qui tonne de toutes parts, rien ne résiste à des hommes qui n'ont rien de tout cela, mais qui combattent pour celui qui supplée

---

(a) *Sicut lignum quod plantatum est secus decursus aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo. Et folium ejus non defluet, & omnia quaecumque faciet, prosperabuntur. Non sic impii, non sic: sed tanquam pulvis quem projicit ventus a facie terræ. Psal. 1.*

à tout cela. Événement incroyable, dont les fastes de l'histoire profane ne fournissent point d'exemple, événement qui décida du sort de la Belgique, & qui entraîna la ruine totale d'une puissance odieuse : comme l'on voit un bâtiment énorme frappé dans un de ses appuis, s'écrouler dans toute sa masse & n'offrir plus au spectateur étonné que l'immensité de ses ruines. (a)

L'armée que la capitale attendoit pour la délivrer, n'est plus nécessaire. Il lui suffit de vouloir être libre, elle le devient. Assiégée, pour ainsi dire, dans elle-même, renfermant par un genre de guerre inconnu, dans son enceinte & les assiégés & les assiégeans ; chaque maison étant un fort à prendre & à défendre ; les rues & les places offrant les mêmes travaux que la tactique élève dans l'obscurité & le secret au-dehors des villes ennemies ; cette ville ne présentant plus que l'appareil d'une destruction prochaine, fixe tout-à-coup le moment de son indépendance : elle intime à ses oppresseurs l'ordre de fuir & d'abandonner le champ désigné pour de nouveaux massacres, & cet ordre s'exécute. Le trouble, l'incertitude, la division des chefs, dérangent les moyens de résistance, l'ouvrage de la tyrannie se dissout dans toutes ses parties ; les conseils se contredisent, les résolutions se démentent, les projets les mieux concertés se confondent, toutes les ressources de la politique, de la puissance, de la fourberie & de la méchanceté se tournent contre les inventeurs. L'Eternel promène sur tout cela le glaive de la

---

(a) *Convellimus altis  
Sedibus, impulimusque. Ea lapsa repente ruinam  
Cum sonitu trahit. Æneid. 2.*

terreur. S'il ouvre aux coupables le chemin de la retraite, ce chemin même est couvert de ténèbres; il est infesté des fantômes de l'épouvante; le Génie de la vengeance poursuit les coupables, égarés dans l'épaisseur d'une nuit obscure, sur une pente glissante & rapide, conformément à cette image prophétique, vaste, pittoresque & terrible: *Via illorum tenebrae & lubricum, & angelus Domini coarctans eos.*

Pfal. 34.

Rien n'arrête cette fuite prodigieuse. Les murs de cette forteresse célèbre qui, située au confluent de deux grandes rivières, protégée par un roc inaccessible, a bravé tant de fois la puissance des rois, ne rassurent point ces bataillons consternés; soldats & généraux, tous frappés de la même stupeur, abandonnent cet asile imposant, & vont se perdre dans les vastes forêts des Ardennates. Là semble s'arrêter la main invisible qui les harcele, & les laisser subsister encore quelque tems pour nous les montrer de loin, suivant l'expression de l'Écriture, & nous préserver du criminel oubli de notre miraculeuse délivrance. (a)

Mais si le Dieu des armées arrête son bras, le Dieu de la vie & de la mort va frapper des coups atterrans. L'ordonnateur & l'instrument de tant d'assassinats, poursuivi par le cri du sang de nos frères qui s'élève vers le ciel & retentit dans toutes les plages de la terre, erre dans les régions de la Germanie; il va & revient, agité par ces mêmes furies qui le tourmentoient au milieu de nous. Il disparoît tout-à-coup d'entre les vivans, . . . En même tems, à trois cens lieues de-là, on voit se renouveler

---

(a) *Deus, ostendet mihi super inimicos meos; ne occidas eos; ne quando obliviscantur populi mei.* Ps. 58.

le spectacle de ce roi d'Asie, qui, frappé de la main de Dieu, se souvient des maux qu'il a fait souffrir à Jérusalem. Prieres, promesses, rétractations, humiliations, tout est inutile. Des victimes chéries périssent sous ses yeux, des murmures redoutables troublent ses derniers momens; il n'entend que des menaces, il ne voit que des ruines qu'il comble bientôt lui-même... Qui ne craindra pas vos jugemens, ô mon Dieu!

*Nunc re-  
miniscor  
malorum  
quæ feci in  
Jerusalem.  
1. Mach.  
12.*

Demandez après cela, vous qui recueillez les fruits de la bonté du Seigneur & jusqu'aux fruits de sa colere, ce que vous lui devez pour tout ce qu'il a fait de choses étonnantes, merveilleuses, consolantes, & terribles? Si depuis le peuple qu'il tira autrefois de la servitude d'Égypte, aucun autre n'a joui d'une protection plus éclatante, plus marquée par des événemens extraordinaires & exceptés, pour ainsi dire, de la marche régulière des choses humaines; si jamais il n'a déployé son bras avec plus de force, ni confondu les superbes avec plus de vigueur, ni précipité les puissans avec plus de dédain, ni élevé les humbles avec plus de bonté, ni chéri ses enfans avec plus de tendresse (a); quelle ne doit pas être l'étendue & la vivacité de votre reconnoissance? Qui jamais a pu s'écrier avec plus de justice & de sainte ardeur: *Que rendrai-je au Seigneur, pour tout ce qu'il a fait pour moi?*

Heureux le peuple qui a dans les mains les moyens d'exprimer une gratitude si profondément sentie, qui, malgré les progrès

*Quid re-  
tribuam  
Domino  
pro omni-  
bus quæ re-  
tribuit mi-  
hi?  
Psal. 12.*

(a) *Fecit potentiam in brachio suo, dispersit superbos mente cordis sui. Deposuit potentes de sede & exaltavit humiles. Suscepit Israël puerum suum. Luc. 1.*

d'une subversion immense & les débris de la religion épars sur toute la face de la terre, trouve encore dans un dévouement pur, des offrandes à faire à son Dieu ! Nation conservée comme une semence précieuse, afin que suivant l'expression de l'Apôtre, nous ne fussions pas tous enfans de Gomorrhe (a), combattez maintenant par de nouveaux efforts pour les intérêts du Seigneur, comme il a combattu pour les vôtres. Réparez dans vos villes, vos temples & vos maisons, les insultes faites à sa gloire par les nations qui croient s'illustrer par l'abolition de sa loi & de son culte. Que votre piété & votre foi trouvent un nouvel aiguillon, un nouvel aliment dans leurs sacrilèges & leurs blasphèmes. Redoublez de zèle pour tout ce qui tient à lui, & en même tems de cette haine sainte qui, en plaignant l'homme égaré & pervers, déteste ses égaremens & ses crimes. Déjà vous avez donné à l'Europe entière l'exemple de l'exécration due à cette secte hypocrite, dont le nom est une honte à ses propres yeux, & dont la haine est comme celle des Nicolaïtes, selon le langage même de l'Esprit-Saint, un des plus imposans titres à la bienveillance Divine, & un trait de ressemblance avec Dieu même ; secte, qui alliée avec celle d'une philosophie impie & sanguinaire, a livré à l'Eglise de Jesus-Christ tant de combats avec les plus déplorables succès. Vous avez dévoilé ses artifices, pros crit ses erreurs, éliminé ses pédagogues, arrêté les ravages qu'elle faisoit dans les écoles & le sanctuaire, changé en

*Deus in  
domibus  
ejus co-  
gnoscatur,  
cùm susci-  
piet eam.  
Psal. 47.*

*Hoc habes  
quid odisti  
facta Ni-  
colaitarum  
quæ & ego  
odi.  
Apoc. 2.*

---

(a) *Nisi Dominus Sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus, & sicut Gomorrha similes fuissetus.* Rom 9.

désert cette Babylone destinée à être la fourmière & la pépinière des fourbes & des méchans. Vous avez restauré l'honneur du sacerdoce, l'autorité de l'épiscopat, la pureté de la doctrine, la splendeur des temples, la décence du culte divin, la pompe des cérémonies saintes; rendu l'existence & la sécurité aux asiles de la piété & de la vertu, à ces solitudes édifiantes que la religion anime par ses éternels cantiques; à des établissemens, associations, fondations sans nombre marqués du sceau de la piété & du zèle de nos peres. Mais tant de grandes choses en attendent de plus grandes encore, ou plutôt elles attendent leur solidité & leur consistance.

La chute de l'édifice élevé par la puissance & le crime, que vous avez renversé avec tant d'éclat, a retenti d'un bout du monde à l'autre; les *ouvriers de l'iniquité* épars dans toutes les régions de l'Europe, travaillent sans relâche à réparer leur défaite, à rétablir le combat, à rentrer dans les provinces abandonnées; ils soufflent de tous côtés le feu de la vengeance. Troublés, effrayés, souffrant, comme dit l'Écriture, les douleurs de l'enfantement (a), ils ne se reposeront pas sans avoir épuisé tous les moyens de défaire votre ouvrage & de rétablir le leur. Déjà au milieu de vous s'est formée une troupe de factieux se disant *patriotes*, qui comme ce monstre dont parle l'Apocalypse, avoit le dehors de l'agneau & tenoit le langage du dragon: vous l'avez connue à tems; votre vigilance, votre courage l'ont étouffée dans sa naissance. Vous avez

*Dispergentur omnes  
qui operantur iniquitatem.*  
Psal. 91.

*Habebat cornua duo similia agni, & loquebatur sicut draco.*  
Apoc. 13.

(a) *Conturbati sunt, commoti sunt, tremor apprehendit eos; ibi dolores ut parturientis.* Psal. 47.

Qui se di-  
cunt ju-  
daeos esse,  
& non sunt,  
sed sunt sy-  
nagoga sa-  
thanae.  
Apoc. 2.

démasqué ces hommes qui se disoient *des citoyens, des chrétiens (a)*, comme ces Juifs imposteurs, dont il est parlé dans le même livre saint, se disoient enfans d'Abraham, tandis qu'ils formoient réellement la synagogue du démon du trouble & de la discorde; vous en avez délivré la patrie, & une fuite prudente les a enlevés à votre courroux. Mais que ce danger se reproduira souvent encore, & que vous aurez encore & toujours à veiller & à combattre! à combattre la puissance & la fourberie, à combattre des émissaires étrangers & vos propres citoyens, des erreurs manifestes & des systèmes spécieux, les égaremens religieux & les égaremens de la politique! Souvenez-vous que vous êtes placés entre des nations qui pour avoir voulu être libres comme vous, n'en détestent pas moins votre liberté; & que pour n'avoir pas voulu en abuser comme elles pour ravager & détruire, vous avez fixé sur vous leur courroux & leur haine. Quel mur assez haut & assez impénétrable élever entre elles & vous, pour jouir d'un moment de sécurité? Comment préserver tous les individus d'un grand peuple contre une contagion si vaste & si voisine, contre l'influence de l'exemple, de la société, de la conversation, des livres, des feuilles publiques, contre les intrigues, les conspirations, les artifices, que les enfans du siècle toujours ingénieux, comme dit l'évangile, & inépuisables dans les ressources de la malice, multiplieront sans relâche pour vous rendre semblables à eux?

Cepen-

Filii hujus  
seculi pru-  
dentiores  
filiis lucis  
in genera-  
tione sua  
sunt.

Luc. 16.

---

(a) Signatures de l'affreuse Lettre adressée au cardinal-archevêque. Voyez le Journ. du 15 Mars, p. 497.

Cependant ne nous effrayons pas à l'aspect de tant de périls. Si nous avons à craindre les coups de nos ennemis, rassurons-nous par l'efficace de ceux qu'ils ont reçus de nous, & dont les effets se sont étendus au loin, au grand étonnement du monde chrétien. Car c'est la révolution Belgique qui en a produit tout-à-coup une autre plus merveilleuse encore ; qui a si puissamment agi sur les grands & sur les petits ; qui a changé le langage des rois, des ministres & des peuples ; qui a ébranlé & l'impiété des cours & l'impiété populaire ; qui a dicté la rétractation de ceux qui descendoient du trône & de ceux qui y montoient ; qui a rendu le respect au pontife avili, l'autorité à ses décrets, la considération à ses envoyés ; qui a fait anathématiser la farce scandaleuse d'Éms par ceux même qui l'avoient applaudie ; qui a porté l'effroi dans les écoles sacrilèges établies sur les rives du Rhin & du Danube ; ravalé, confondu les pédagogues de l'hérésie, du schisme, du libertinage & du blasphème.

Un mouvement si rapide & si puissant ne peut recevoir de sitôt une direction rétrograde. Des effets si étonnans se soutiendront par la même Providence qui les a fait naître pour notre consolation & notre encouragement, pour l'instruction & la persévérance de tout ce qui reste encore de vrais chrétiens dans le monde. Mais secondons ses vues, saisissons avec ardeur & promptitude les moyens qu'elle nous montre, suivons-les avec fidélité & avec confiance. Armions la génération qui va nous remplacer, des mêmes armes qui nous ont donné la victoire ; que par nos leçons, & plus encore par le spectacle de nos mœurs & de no-

*Hæreditas sancta nepotes eorum. Eccli. 44.*

tre vie, elle connoisse le Dieu qu'à son tour elle doit faire connoître à la génération suivante (a). Prenons la jeunesse dans sa première docilité, pour en faire une *hérédité sainte*; préparons-lui des écoles de science & de vertus, des maîtres instruits & zélés, & sur-tout des maîtres foncièrement chrétiens. O pères de la patrie, songez que vous avez dans vos mains la destinée d'un long avenir, que des peuples qui ne sont pas encore, attendent de vous la lumière & le bonheur, & que le sort de plusieurs siècles dépend du moment où vous vous occuperez de ce grand objet!

A cette disposition fondamentale, qui seule peut donner la durée au bel édifice que nous élevons, ajoutons une vigilance sévère contre les instrumens du crime & du vice, contre la licence des opinions, contre l'audace des paradoxes, contre la profanation des mœurs, contre les obscénités de l'histriionisme: & nous pourrons, malgré les désordres qui nous environnent hélas! de toutes parts, nous isoler encore & nous concentrer par des bornes fixes, par une démarcation tranchante, dans l'étendue de notre heureuse république.

Que de moyens dans nos mains pour consumer un si grand ouvrage! Quel fonds de ressources dans une nation qui a su conserver sa franchise, sa candeur, sa probité, sa religion, ses mœurs, contre le torrent contagieux qui emporte tout cela au loin. Caractère précieux, que toutes les voies de corruption introduites par les tyrans n'ont pu abâtardir, &

---

(a) *Ut cognoscat generatio altera. Filii qui nascentur & exurgent, & narrabunt ea filiis suis, ut ponant in Deo spem suam & mandata ejus exquirant. Psal. 77.*

qui se renforce encore sous le regne de la liberté, jouissant de tout son effort, & du plein pouvoir d'anéantir tout ce qui pourroit l'altérer. Caractère protégé en quelque sorte, & défendu par l'idiôme national. Car, j'ose le dire, nous devons beaucoup, & nous ne cesserons de beaucoup devoir à cet idiôme, dont l'influence s'étend même sur ceux de nos frères qui en ont un autre, mais dont les loix, les usages, les mœurs, les intérêts, sont liés avec les nôtres. Que je vous aime, langage antique & négligé de nos bons habitans de la Belgique ! Que vos sons un peu âpres, & vos tournures incultes me sont plus agréables que les douceuses inflexions des langues les plus subtiles & les plus ornées ! Vous ne paroissez pas dans ces ouvrages brillans que la renommée célèbre avec les erreurs qu'ils recèlent ; on ne vous entend pas dans ces académies bruyantes où le sophisme est assis sur le siege de la vanité. Mais par là même vous êtes devenu pour nous un préservatif excellent contre les folies & les vices des étrangers : le souffle de la contagion a pu infecter des individus ; la masse du peuple est restée entière, & c'est à vous qu'elle doit ce bienfait.

Pleins de reconnoissance pour le passé, & d'une vive ardeur pour l'avenir, ajoutons de nouveaux avantages, de nouveaux garans de la félicité générale & particulière, à ce que nous possédons déjà. A mesure que la liberté se consolide, que la constitution s'affermir, que la chose publique prend de l'accroissement & de la splendeur ; étendons & multiplions par de nouveaux efforts les sources qui nous ont amené tous ces biens : encore plus de zèle & de vigueur dans les pontifes du Seigneur,

plus de pureté & de désintéressement dans les ministres de ses autels, plus de sagesse & de gravité dans les magistrats, plus de lumières & d'application dans les dispensateurs de la doctrine, plus de fermeté & de vigilance dans les conservateurs de l'ordre public, plus de douceur & de bienfaisance dans les grands, plus de simplicité & d'innocence dans le bon peuple, plus de vrai patriotisme enfin & sur-tout de vrai christianisme dans tous les ordres de l'état, dans toutes les classes de citoyens !

Et vous, ô mon Dieu, qui semblez agrandir votre empire en ajoutant, pour ainsi dire, par droit de conquête & par des titres tout-à-fait particuliers, ces heureuses provinces à votre immense & universelle domination ; couvrez cet héritage des ailes de votre puissance, possédez-le dans toute l'étendue & la force de votre

Psal. 78. bras : *Secundum magnitudinem brachii tui posside.* Ecartez de ses confins les armées hostiles, achevez de briser les dards dont la victoire a semé les débris dans nos villes & nos champs, répandez la terreur dans les escadrons envoyés par l'ambition ou la vengeance. Défendez-nous sur-tout contre des ennemis moins redoutés peut-être, mais bien plus redoutables ; contre les ennemis de votre loi & de votre culte, contre les traits enflammés qui lancés de toutes parts, ont porté la corruption dans les cœurs & la désolation dans le lieu saint ; séparez-nous à jamais des nations qui ne connoissent plus votre nom, ne prononcent

Psal. 105. & n'entendent plus vos louanges. *Congrega nos de nationibus, ut confiteamur nomini tuo & gloriamur in laude tua.*

—————

*Lettre d'un docteur de Louvain en réponse à la consultation d'un religieux de la Flandre-Françoise, qui lui avoit demandé s'il pouvoit faire usage de la liberté de retourner dans le monde, que lui accorde le décret de l'assemblée-nationale de son pays, en date du 14 Fév. de l'an 1790.*

„ **V**ous me demandez, R. P., si vous pouvez en conscience retourner dans le monde, en vertu du décret de votre assemblée-nationale qui vous en donne la liberté. Avant de répondre à votre demande, je dois vous dire qu'on ne peut attribuer le décret que vous me citez, à votre assemblée, sans se rendre coupable envers elle du crime de *lèse majesté nationale au premier chef*, en la mettant en contradiction avec elle-même, & en la traduisant aux yeux de l'univers, comme un ramas aussi vil qu'exécrationnable de tyrans également injustes & impies, hypocrites & sacrilèges. Voici les preuves de mon assertion.

„ 1<sup>o</sup>. On ne peut attribuer le décret en question à votre assemblée-nationale, sans la mettre en contradiction avec elle-même. En commençant le grand ouvrage de cette constitution fameuse qui va régénérer le plus florissant royaume de l'univers, l'auguste & pieuse assemblée déclare qu'elle travaille *en présence & sous les auspices de l'Être-Suprême*. Le décret qui abolit les vœux solennels dans toute l'étendue du royaume très-chrétien, se moque ouvertement de l'Être-Suprême ;

„ il l'outrage, le méprise, le brave avec au-  
 „ dace, en détruisant son propre ouvrage dans  
 „ l'abolition des vœux solennels dont il est  
 „ tout à la fois l'auteur, l'objet, le terme &  
 „ la fin, puisque c'est lui qui les inspire, les  
 „ approuve, les récompense, les couronne, &  
 „ que c'est à lui qu'on les adresse & qu'on les  
 „ fait. On ne peut donc attribuer à votre as-  
 „ semblée nationale le décret qui annule les  
 „ vœux solennels, sans la mettre en contra-  
 „ diction avec elle-même; puisqu'il y a cer-  
 „ tainement une contradiction grossière entre  
 „ abolir l'ouvrage de l'Être-Suprême, le mé-  
 „ priser, le blâmer, le condamner, & cependant  
 „ travailler sous ses auspices & l'avoir pour  
 „ protecteur & pour approbateur.

„ 2°. On ne peut attribuer à votre assemblée-  
 „ nationale le décret destructeur des vœux  
 „ solennels sans la traduire aux yeux de l'u-  
 „ nivers comme un ramas aussi vil qu'exé-  
 „ crable de tyrans également injustes & impies,  
 „ hypocrites & sacrilèges. *Injustes & impies*  
 „ *envers Dieu*, ils lui enlèvent la portion la  
 „ plus chère de son héritage, de ses serviteurs  
 „ & de ses servantes attachés à son culte par  
 „ les liens les plus sacrés & les plus inviola-  
 „ bles. *Tyrans injustes encore* envers toutes les  
 „ personnes appelées de Dieu à l'état religieux,  
 „ en les empêchant d'y entrer, ou en leur don-  
 „ nant la liberté d'en sortir, empêchement qu'ils  
 „ ne peuvent mettre à l'entrée de l'état reli-  
 „ gieux, *sans violer le premier & le plus es-*  
 „ *senciel de tous les droits de l'homme, qui*  
 „ *consiste dans la liberté de choisir un état qui*  
 „ *doit décider de son bonheur pour le tems &*  
 „ *pour l'éternité.* Le décret en question n'est  
 „ donc & ne peut être l'ouvrage de votre as-

„ *semblée-nationale*, R. P. Je suppose mainte-  
 „ nant qu'il le soit ; je dis que dans cette sup-  
 „ position même , vous ne pouvez faire usage  
 „ de la liberté qu'il vous donne sans vous dam-  
 „ ner infailliblement. Ne craignez pas, R. P. ,  
 „ que pour appuyer ma décision , j'aie vous  
 „ accabler d'une foule de textes de l'Écriture ,  
 „ des conciles , des Peres & des Docteurs de  
 „ l'Église : non , je ne le ferai pas. Pour mettre  
 „ cette décision dans le plus grand jour , je  
 „ n'employerai qu'une seule raison , mais si  
 „ claire , que tout le monde la comprendra ,  
 „ & si péremptoire , que personne au monde  
 „ n'y pourra répondre. La voici.

„ De l'aveu de tout le monde , un contrat  
 „ réciproque passé entre deux personnes ne  
 „ peut se dissoudre que du consentement mu-  
 „ tuel des deux personnes qui l'ont passé entre  
 „ elles , ou par l'autorité d'un supérieur qui  
 „ auroit sur ces deux personnes une jurisdic-  
 „ tion suffisante pour dissoudre & casser le con-  
 „ trat. Or , la profession religieuse , ou le vœu  
 „ solennel de religion est un contrat réciproque  
 „ entre une personne qui se donne , se voue ,  
 „ se consacre pour toujours à Dieu , & la per-  
 „ sonne de Dieu même qui accepte la dona-  
 „ tion , le dévouement , la consécration de la  
 „ personne qui se donne , se voue , se consacre  
 „ à lui & à son culte , à son service pour tou-  
 „ jours. Donc , ce contrat réciproque ne peut  
 „ se dissoudre , se casser , s'abolir , s'annuler  
 „ que du consentement mutuel des deux per-  
 „ sonnes qui l'ont passé entre elles , c'est-à-dire  
 „ de la personne religieuse qui s'est donnée à  
 „ Dieu pour toujours , & de la personne de  
 „ Dieu même qui a accepté cette donation ,  
 „ ou enfin par l'autorité d'une tierce personne

„ qui seroit supérieure aux deux autres , & qui  
 „ auroit sur elles une juridiction suffisante pour  
 „ annuler le contrat qu'elles ont passé entre  
 „ elles. Tout cela est incontestable & plus clair  
 „ que le jour ; & de cette évidence palpable ,  
 „ il résulte évidemment & nécessairement que  
 „ pour pouvoir rentrer dans le monde en su-  
 „ reté de conscience en vertu du décret qui  
 „ vous le permet , il faut que vous prouviez  
 „ démonstrativement que vos douze cens dé-  
 „ putés de votre assemblée-nationale sont par  
 „ leur coalition , non-seulement supérieurs à  
 „ leur bon roi Louis XVI qu'ils retiennent  
 „ prisonnier dans sa capitale , mais encore au  
 „ roi des rois , à l'Etre-Suprême , à Dieu mê-  
 „ me ; ou bien , si la tâche vous paroît un  
 „ peu difficile à remplir , il faut de toute né-  
 „ cessité que vous prouviez par un miracle  
 „ incontestable , que Dieu se relâche en votre  
 „ faveur du contrat que vous avez passé avec  
 „ lui , d'être à lui & de le servir avec une  
 „ inviolable fidélité , dans l'ordre religieux que  
 „ vous avez embrassé jusqu'à la mort , sous  
 „ peine de la mort éternelle (a). En attendant  
 „ le prodige , je suis &c. „

---

(a) „ Les ressorts de la politique humaine (dit  
 un auteur aussi connu par son éloquence que par son  
 exacte théologie) ne nous sont pas assez connus ,  
 pour concevoir l'incompatibilité de la profession re-  
 ligieuse avec la constitution moderne ; mais nous  
 sommes au moins assez instruits sur la nature des  
 vœux de religion , pour demander quel homme pour-  
 roit se croire absous d'un vœu prononcé en face des  
 autels , par cela seul que les loix humaines ne vou-  
 lant plus en connoître , lui laissent la liberté de le  
 violer ! N'est-il pas un autre tribunal après celui des  
 hommes ? Est-ce bien à César & non à Pierre , est-

P. S. „ L'assemblée s'est bien trompée en  
 „ croyant que l'abolition des ordres religieux  
 „ seroit applaudi dans les cloîtres. Si on ex-  
 „ cepte quelques moines discoles (& dans  
 „ quelle profession n'y a-t-il pas de mauvais  
 „ fujets ?), tous les autres détestent les sacri-  
 „ leges déprédations de la cohue soi-disant na-  
 „ tionale (a). Les demandes de sécularisation,

ce bien à l'état & non pas à l'Eglise, qu'il a été dit : *Ce que vous aurez lié ou délié sur la terre, sera, à votre voix, lié ou délié dans les cieux* ? Quel homme assez ignorant pour se permettre ici le moindre doute ? Il n'en est pas un seul ; & tout religieux qui auroit profité de cette permission, saura bien, dans son cœur, que ce prétendu bénéfice n'est que la faculté de se damner ; que s'il n'est plus d'archers pour arrêter pendant sa vie un moine défroqué, il est encore des démons pour saisir l'apostat au moment de la mort ; que si l'excommunication civile est levée, il en est encore une qui ne lui permet plus de monter à l'autel, qui ne lui permet plus, non-seulement d'absoudre, mais d'être absous. Eh ! ce seroient des moines apostats qu'on voudroit nous donner pour curés, pour vicaires ! Nous espérons bien que les pasteurs des ames sauront comment ils doivent recevoir ces lâches déserteurs, lorsqu'ils oseront se présenter pour célébrer nos saints mystères, lorsqu'ils oseront demander à monter sur ces mêmes autels en face desquels ils avoient prononcé le serment qu'ils n'ont pas honte de violer ; lorsqu'ils oseront demander à offrir de leur main le même Dieu qui a reçu leurs vœux, & qui doit juger tous les parjures. „

(a) En considérant que tant de belles églises appartenant à des religieux & des religieuses, alloient être démolies ou profanées ; je songeois avec un regret particulier à la superbe église de Ste. Genevieve, ce grand ouvrage de Soufflot, qui n'est pas encore entièrement achevé, quoique la lanterne dût y être posée en 1788. Je me rappellois les vers vraiment remarquables qui avoient célébré ce fu-

„ faites par quelques religieux , avant le décret  
 „ d'abolition , ne doivent s'attribuer *qu'à quel-*  
 „ *ques particuliers aussi mécontents de leur or-*  
 „ *dre que l'ordre l'étoit d'eux.* Ce sont les pro-  
 „ pres expressions , entr'autres du R. P. Hur-  
 „ trel , Minime , dans une lettre où il réclame  
 „ avec force contre une pareille demande , faite  
 „ par un religieux de son ordre , *au nom de*  
 „ *la province des Minimes de Paris* , quoique  
 „ cette demande , rejetée par une partie de  
 „ la province , ignorée par l'autre , n'eût été  
 „ adoptée que par deux personnes seulement.  
 „ Pareille réclamation de la part des Chartreux ,  
 „ de la part des Récollettes de la rue du Bac.  
 „ De la part des Ursulines , de la part des Car-  
 „ melites , supplications aussi édifiantes , que  
 „ toutes ces demandes de mécontents étoient  
 „ scandaleuses. — A la nouvelle du décret  
 „ qui permet aux religieuses de vivre toujours  
 „ en communauté , & de pouvoir rester dans  
 „ les maisons qu'elles occupent , ce fut une joie ,  
 „ une vraie fête pour toutes ces maisons. Les  
 „ religieuses , rassemblées dans la salle commu-  
 „ ne , se promirent de ne jamais se séparer.  
 „ La tourbe philosophique a été confondue de

---

perbe édifice , & qui sont devenus une vraie prophétie. Voyez le Journal du 15 Juin 1787 , p. 306 , & le *Diâ. hist. art. SOUFFLOT*. Je les transcrirai pour ceux qui n'ont ni le Dictionnaire , ni la collection des Journaux.

*Templum augustum , ingens , reginâ assurgit in urbe ,*  
*Urbe & patronâ virgine digna domus.*  
*Tarda nimis Pietas , seros maliris honores ,*  
*Non sunt hæc captis tempora digna tuis.*  
*Ante Deo summâ quàm templum erexeris urbe ,*  
*Impietas templis tollet & urbe Deum.*

„ cette conduite. Elle a répandu des bruits  
 „ calomnieux sur différentes communautés, en  
 „ disant qu'elles avoient applaudi à leur des-  
 „ truction. On jugera de l'effronterie de ces  
 „ discoureurs par la lettre suivante. „

*Lettre de madame de Lentilhac de Gim'el, abbesse de  
 Meaux, à l'auteur du Journal.*

Meaux, 21 Février 1790.

*Je vous prie instamment, monsieur, & j'espère de l'im-  
 partialité qui caractérise votre Journal, que vous ne  
 refuserez pas d'y accorder une place à la lettre que j'ai  
 l'honneur de vous adresser. Ce sera un nouvel hom-  
 mage que vous rendrez à la vérité, & un nouveau ser-  
 vice à la religion. . . . L'ouvrage périodique, qui a pour  
 titre: Assemblée-nationale & Commune de Paris, &c.  
 a commis, dans son n. 198, une erreur, ou une in-  
 fidélité, ou une équivoque qui compromettrait essen-  
 ciellement l'honneur de ma communauté & l'attachement  
 que toutes les religieuses qui la composent, conserve-  
 ront toujours pour leurs engagements, si elle n'étoit re-  
 levée, réparée ou éclaircie. On y lit: „ Deux adresses  
 „ ont été lues à l'ouverture de la séance du jeudi soir;  
 „ l'une, de vingt cinq religieuses de l'ordre de S. Au-  
 „ gustin, de la ville de Meaux. Ces religieuses expri-  
 „ ment la joie que leur a causée le décret (récent, qui  
 „ concerne les ordres religieux), & déclarent y ad-  
 „ hérer de tout leur cœur „. . . . Je dois au public,  
 sans cesse abusé par de faux exposés, de déclarer hau-  
 tement & dans toute la sincérité, tant en mon nom  
 qu'en celui de toutes les religieuses de chœur & saurs  
 converses qui existent dans cette maison, qui est la  
 seule communauté de filles en cette ville, de l'ordre  
 de S. Augustin, que nous sommes toutes contentes de  
 notre état, que nous en chérissons les devoirs & les  
 obligations; que nous regardons comme inviolables les  
 vœux qui nous y lient; en un mot, que nous ne vou-  
 lons user de la liberté énoncée dans ce décret, que  
 pour persévérer jusqu'à la mort dans ces résolutions.  
 Je suis, &c.*

*Signé, de Lentilhac de Gim'el, abbesse de Meaux.*

Lettre de M. de Villegas d'Estaimbourg, conseiller au conseil souverain de Brabant, faisant les fonctions de chancelier, à l'auteur du Journal.

*J*E ne crois pas, monsieur, qu'il se trouve dans le Mémoire que j'ai présenté à Nosseigneurs les états-unis, des assertions qui aient besoin d'indulgence, & que le zèle & les intentions de l'auteur ne permettent pas de juger sévèrement (comme vous le dites dans votre Journal du 15 Mars, p. 469). Bien loin de blâmer la résignation & le silence des Jésuites, j'ai dit dans mon Mémoire qu'ils devoient se soumettre, comme ils ont fait, au bref destructeur, malgré ses nullités, & cela pour le bon ordre, & pour éviter le scandale : je dois connoître le droit, & j'ose défier de me montrer qu'il y ait une seule de ces nullités que je relève, qui ne soit évidemment prouvée. Ma principale intention, je le déclare, a été d'éclairer les consciences, d'où doit nécessairement suivre le rétablissement que je sollicite. Est-il un de vos anciens qui pourroit la blâmer ?

Des personnes qui voudroient tout accommoder, m'ont dit que ce que Clément XIV auroit dû faire, c'étoit de détruire les Jésuites sans rien motiver, & qu'alors on n'auroit pu taxer le bref de nullité. J'ai fait profession dans mon Mémoire, d'attachement & de soumission au pape, selon même les principes de l'école de Louvain & de Douai ; mais je n'en soutiens pas moins que le pape n'a pas le pouvoir arbitraire de détruire ; & cela est incontestable : il ne peut rien contre les intérêts de son maître, rien au préjudice de l'Eglise, rien contre l'avantage spirituel des fideles, rien contre les dispositions de

l'évangile ; & tout ce qu'il feroit de contraire seroit nul de toute nullité ; penser autrement seroit une hérésie. N'est-il pas permis à un jurisconsulte , de soutenir cette these à la face de tous les théologiens de l'univers ?

Il falloit donc des procédures en forme ; & cependant j'ajoute & je l'assure comme jurisconsulte , qu'il n'a pas même après toutes les procédures juridiques , le pouvoir de détruire un ordre religieux qui observe son institut comme certainement , vous le savez , les Jésuites observoient ; car prononcer cette destruction , c'est révoquer les bulles d'institution , c'est casser tous les contrats passés à perpétuité par les citoyens , c'est annuler tous les testamens faits en faveur de cet ordre , c'est irriter toutes les donations dont on l'a gratifié , c'est le couvrir du plus grand des opprobres , c'est pour ses membres l'affliction la plus cruelle , & le plus rigoureux de tous les châtimens ; c'est un bouleversement général dans la société civile : toute bulle d'érection promet au religieux une perpétuité , à condition qu'il observe son institut ; tous les canons la lui assurent à ce prix , aucun membre ne s'est lié que sur cette assurance ; le saint Siege en a été le garant , l'univers chrétien est témoin de la garantie ; ainsi détruire cet ordre , c'est violer les sermens du saint Siege , c'est démentir toutes les assurances que l'Eglise lui a données selon ses canons , c'est sapper tous les fondemens de la bonne foi ecclésiastique , c'est enfin opprimer , diffamer , écraser des innocens , des prêtres , des religieux édifiens ; excusez , monsieur , c'est encore un jurisconsulte qui parle à un théologien éclairé quatenus juris ; mais passons au fait. Les Jésuites observoient-ils leur institut ? Oui , on leur en a fait même un crime en France ; cette ré-

gularité édifiante a été une des causes qui a le plus excité contre eux la jalousie & l'averfion de plusieurs ordres moins réguliers. Le destructeur n'a osé les attaquer sur ce point par aucune procédure, & la bulle Apostolicum venoit tout récemment de les combler d'éloges.

On demandera s'il ne peut se trouver des causes suffisantes pour valider un acte de suppression, malgré cette fidélité de l'ordre à son institut ? Il ne peut y avoir de causes intrinseques prises dans l'ordre fidèle aux obligations essentielles à son état, y en auroit-il dans les causes étrangères à l'ordre ? Mais dès qu'elles sont étrangères, dès qu'elles ne sont pas prises dans son sein, elles sont évidemment nulles pour fonder un châtement tel que la destruction ; c'est encore la loi qui me fait parler ainsi. On a allégué la crainte du schisme ; c'est faire un outrage aux souverains catholiques de leur avoir supposé de telles dispositions : mais qui ne sait que la crainte même du schisme, n'est pas un motif suffisant pour autoriser à manquer à des devoirs aussi essentiels, & à faire d'aussi grands maux ?

Je conclus donc, & je dis que la destruction de la société ayant été dans toute l'Europe & dans les quatre parties du monde, pour la foi orthodoxe, pour les bonnes mœurs, pour la piété, pour l'éducation, pour le repos des empires, & pour le bonheur du saint Siege & de l'Eglise, un des coups les plus funestes, Pie VI vicaire de J. C. se doit faire un point de conscience de la rétablir d'abord dans ses états, & par-tout où on le demandera, & que rien ne doit l'en détourner, que l'impossibilité d'y réussir. Mais comme nous ignorons les motifs qui arrêtent Pie VI, & que nous ne pouvons les deviner, nous nous garderons bien de le condamner, nous continue-

15. Avril 1790.

635

rons au contraire à respecter la conduite & les motifs du pontife, & à les abandonner au tribunal de celui qui sonde les cœurs, & qui s'en est réservé à lui seul le jugement. J'ajoute en finissant, que dans la démarche que j'ai faite de solliciter le rétablissement des Jésuites, j'ai moins consulté les vœux & les desirs de ces vieillards qui sont près de la tombe, que l'avantage du pays & de la postérité. Si la compagnie de Jesus avoit subsisté, le jansénisme n'eût pas osé lever la tête, le philosophisme n'auroit pas dominé dans les cours; Joseph II auroit suivi un système raisonnable, les Belges ne se fussent pas trouvés contraints de combattre pour leur foi & leur constitution; la France n'auroit perdu ni son honneur ni son existence politique; nous n'aurions pas actuellement à lutter contre les détestables émissaires de l'assemblée-nationale; les états voisins se seroient renfermés dans les bornes d'une juste subordination; enfin la Religion & les bonnes mœurs conservées par les soins apostoliques de cette société, auroient prévenu les soulèvemens d'une fatale anarchie, & le saint Siege n'auroit pas eu à lutter contre l'estaminet d'Ems & le brigandage de Pistoye. Voilà, monsieur, ce que je vous prie d'insérer dans votre prochain Journal (a), pour ma satisfaction & celle des vrais fideles.

J'ai l'honneur d'être &c.

De Villegas d'Estaimbourg.

Bruxelles ce 23 Mars 1790.

---

(a) Le respect & la déférence dus à l'auteur de cette lettre, me justifieront, j'espère, aux yeux des gens impartiaux, de l'avoir placée ici, au préjudice d'une délicatesse à laquelle je n'ai pas dérogé sans effort &, j'ose dire, sans regret.

---

*Le Succès & l'Estime.*

Fable.

**L**E Succès en public se faisoit voir un jour  
 (On fait que ce seigneur aime fort à paroître);  
 Il marchoit escorté de sa brillante cour,  
 Entouré, précédé du fifre & du tambour :  
 C'étoit un bruit terrible, à ne s'y pas connoître.  
 Il rencontre l'Estime, & dit d'un ton de maître :  
 Que fais-tu là ?

J'attends que vous ayez passé :  
 Ma voix s'accorde mal au bruit de la trompette ;  
 Mais tout ce qu'une fois ma voix a prononcé,  
 L'avenir s'en souvient & long-tems le répète.

---

Sur les instances de l'imprimeur des Réclamations Beligues, je me suis décidé à rédiger encort un volume ; mais on attendra quelque tems, afin de pouvoir faire un triage & y mettre quelque ordre : ce qui est impossible, quand à force de se presser, on est dans le cas d'imprimer les pieces à mesure qu'elles arrivent. Ce volume contiendra une table générale depuis l'onzieme. J'ai déjà averti que cet onzieme volume avoit été réimprimé, avec la table rédigée précisément sur l'ordre & la forme des volumes, tels qu'ils sont sortis de la presse & qu'ils ont été distribués, & nullement sur une division impraticable, contre laquelle j'ai toujours réclamé.



NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (le 20 Février). Le ministre de Prusse, qui réside près de la Porte, ayant fait partir un courrier pour Berlin, le bruit se répandit d'abord qu'il y portoit le traité d'alliance définitivement conclu & signé entre la Prusse & la sublime-Porte. Quoique d'autres circonstances paroissent confirmer ce bruit, on n'en a jusqu'ici aucune certitude officielle, d'autant que le ministère Ottoman n'en a point encore fait part aux ministres étrangers, ce qui eut pourtant lieu, sans délai, à l'égard du traité de subsides, que la Porte conclut l'année dernière avec la Suede. Quoi qu'il en soit, on voit circuler dans le public quelques-uns des principaux points de ce traité vrai ou supposé : 1°. Que l'alliance entre la Prusse & la sublime-Porte sera offensive & défensive; 2°. que les hautes parties contractantes se garantissent réciproquement leurs états respectifs; 3°. que le roi garantira à la Porte, outre toutes les pertes qu'elle a faites dans cette guerre, encore la Crimée, malgré le traité conclu à l'égard de cette péninsule, avec la Russie; 4°. que la Pologne sera comprise dans le traité en question; 5°. que l'Angleterre & la Hollande offriront leur médiation & un plan qui servira de base aux préliminaires de la paix; mais que si ce plan venoit à être re-

jetté par les deux cours impériales, le roi de Prusse leur déclarera d'abord la guerre à l'une & à l'autre ; 6°. que les hautes parties contractantes ne pourront jamais faire la paix l'une sans l'autre &c. &c.

Le bruit répandu, il y a quelques jours, que le capitain-bacha actuel avoit été déposé & remplacé par Jusuf-bacha, ci-devant grand-vizir, est déstitué de fondement ; il est certain que la flotte Ottomane sera commandée cette année par le même chef qu'elle avoit l'année dernière.

### P O L O G N E.

VARSOVIE (le 21 Mars). La crise, où les négociations politiques étoient ici depuis les ouvertures & les offres, faites d'un côté par la cour de Berlin, d'autre part par celle de Vienne, s'est terminée le 15. Sur le rapport que la députation des affaires étrangères fit à la diète, il fut résolu qu'il seroit procédé immédiatement à la conclusion du traité d'alliance avec la Prusse, ensuite à celle du traité de commerce. Un incident, qui avec tous les autres n'a pas peu contribué à donner toute la prépondérance aux intérêts du cabinet de Berlin, fut la nouvelle qu'on reçut à point nommé, c'est-à-dire, le 14 Mars, au moment de la tenue des conférences pour la séance du lendemain : par une estafette, arrivée précisément dans cette crise, l'on fut informé, que M. de Dietz, envoyé de S. M. Prussienne à Constantinople, avoit réussi à conclure une alliance entre le roi, son maître, & la porte-Ottomane, & que le traité étoit déjà actuellement signé ; ce qu'un courrier, expédié de Constantinople sur Venise,

vénoit d'apprendre au cabinet de Berlin. Il n'y a point de doute que cette alliance ne soit suivie de l'invitation à la république, pour que celle-ci prenne des engagements de même nature avec l'empire Ottoman, ou qu'elle accede à ceux que celui-ci a contractés avec S. M. Prussienne. L'on dit même que le traité est déjà tout prêt, & que le projet en sera incessamment présenté à la diete.

Au moment de prendre place parmi les puissances actives de l'Europe, le gouvernement Polonois travaille sans relâche aux moyens de soutenir cette activité. La commission de co-équation a déjà commencé ses travaux, pour mettre la perception des impôts sur un pied égal par tout le royaume; & chaque jour il s'expédie aux chancelleries & Grods dans les provinces, des instructions, pour former un cadastre général d'après les baux des fermes, dont les actes doivent tous être enregistrés.

#### S U E D E.

STOCKHOLM (le 26 Mars). Le général-major Steding ayant envoyé ici l'avis que les Russes se mettoient en mouvement sur les frontieres, plusieurs de nos régimens ont reçu ordre de quitter leurs quartiers, & de marcher à la rencontre de l'ennemi. — Nous apprenons de Carlscrone que, le 3 de ce mois, 3 vaisseaux aux ordres du baron de Cederström, des capitaines Blom & Cöster, ont mis en mer pour une expédition secrete; ils ne pourront décacheter leurs instructions qu'à une certaine hauteur. — L'escadre qui mouille à Gothembourg, doit prendre à bord quelques régimens d'infanterie & une brigade de canonniers qui seront débarqués en Finlande. —

Le capitaine Köllberg s'est rendu en Poméranie avec 12 officiers pour y prendre sous ses ordres 2000 recrues ainsi que les bâtimens qui ont été nouvellement construits pour la flotte des galères, & les conduire en Finlande. — Un ordre du roi défend de parler, dans les gazettes & journaux du pays, des délibérations de l'assemblée-nationale de France, ainsi que des changemens qui s'y operent. On s'aperçoit dans tous les états que la commotion produite par l'exemple de la France, est plutôt celle de la licence que de la liberté : il est donc de la sagesse du gouvernement d'en prévenir les effets.

Il a été répandu dans le public que la cour de Danemarck avoit remis en pleine liberté le Sr. de Benzelsfierna, auteur du complot pour brûler la flotte Russe dans le port de Copenhague, & que déjà il étoit revenu en Suede ; mais des lettres de Copenhague même font voir la fausseté de cette nouvelle : elles portent que ce n'est que le 19 de ce mois, qu'a été prononcée la grace que S. M. Danoise a faite de la vie à ce coupable, & la commutation du supplice capital, auquel il avoit été condamné, en une prison perpétuelle dans la forteresse de Munckholm. Bien loin donc d'être relâché de sa prison, il alloit être transféré au lieu de son confinement, où il lui avoit été assigné pour son entretien 26 escolins Danois par jour. Son complice, le capitaine William O-Brien, passera également ses jours au château de Copenhague, où il fera employé aux travaux publics, & l'aubergiste Shields qui avoit été condamné à la même peine, sera renfermé pour sa vie dans la maison de correction de Copenhague.

## I T A L I E.

ROME (*le 21 Mars*). Ensuite des dépêches d'un second courier expédié par le légat d'Avignon, sa Sainteté a fait assembler quelques cardinaux, & l'on a aussi-tôt dépêché un autre courier pour Avignon où la ville & tout le comtat ont pris les armes pour abolir les droits qui se percevoient au nom du pape. L'intention du gouvernement est d'agir avec la douceur qui l'a toujours caractérisé. On espere que cette fermentation qui n'est motivée par rien de raisonnable, & qui n'est qu'une machinale imitation de l'insurrection françoise, n'aura pas de suite & que tout rentrera dans l'ordre.

Il y a eu également quelques mouvemens à Bologne, les émissaires de la philosophie & d'une politique perturbatrice de l'ordre, se répandant par-tout & abusant de la simplicité du peuple. Les mesures prises par le cardinal-légat Archetti de concert avec le gonfalonier de justice Lignani, ont fait avorter leurs projets.

Il sera tenu dans peu un consistoire pour nommer un légat apostolique à la diete pour l'élection d'un nouveau roi des Romains.

— Nous recevons de Naples la nouvelle que le monarque a ordonné de rétablir à Cantanzaro toutes les confréries qui, après les derniers tremblemens de terre, y avoient été supprimées par ordre du vicaire-général Pignatelli. L'exemple des Belges & la vigueur qu'ils ont mise dans la manutention de ces édifiantes congrégations, qui resserrent les liens de la société chrétienne & même politique, semblent influer sur tous les pays. L'empereur avant de mourir a reconnu ses torts relati-

vement à cet objet ; le grand-duc paroît être également revenu de son erreur ; & la cour de Naples ne veut pas tarder à les imiter.

— Les mêmes lettres annoncent que le duc de St. Demetrius a été arrêté, pour avoir fréquenté une loge de francs-maçons, malgré l'avis & la défense du premier ministre Acton. Il paroît que les associations secrètes & suspectes ne tarderont pas d'être prosrites dans tous les gouvernemens bien constitués.

FLORENCE (*le 25 Mars*). Depuis le départ du roi Léopold pour Vienne, nos politiques assurent qu'il y aura dans peu un changement dans ces contrées, favoir : que le grand-duché de Toscane passeroit à l'archiduchesse Marie-Amélie, épouse du prince de Parme, en échange des duchés de Parme, Plaisance & Guastalla, qui, réunis au duché de Milan & à celui de Modene, & gouvernés par l'archiduc Ferdinand, formeroient un état considérable. On ajoute même que sa majesté catholique ne mettra aucune entrave à cet échange (a). Ce seroit le meilleur moyen sans doute de préserver ce pays des horreurs de la guerre que la flotte Turque ou celles de leurs alliés ne manqueraient pas d'y porter. Car la déclaration que vient de faire Léopold pour continuer à la ville de Livourne la qualité de port-franc, ne paroît pas suffisante pour empêcher les Ottomans de

---

(a) D'autres prétendent que la Toscane passera au second fils de Léopold conformément au contrat de mariage de l'archiduchesse, aujourd'hui reine de Hongrie, qui porte cette clause : *le grand-duc, ou son fils aîné, venant un jour à succéder aux états héréditaires Autrichiens, la Toscane n'y sera point réunie : un prince puîné y régnera.*

nous rendre une visite : on comprend que si les ennemis trouvent leur compte à ne pas trouver nos côtes *franches*, ils y descendront à leur aise.

MILAN (*le 26 Mars*). La mort de l'empereur semble avoir calmé l'effervescence qui agitoit ici les esprits. On prépare déjà des requêtes pour obtenir le redressement de nos griefs & la reconnoissance de nos droits, si longtems inconnus ou oubliés. Nous nous flattons que nos plaintes seront écoutées, comme l'ont été celles des Hongrois & comme le seront celles de l'Autriche. C'est M. Jules Dugnani, frere du nonce en France, qui travaille le plus à faire rentrer ce pays dans la jouissance de tous ses privileges.

Le roi de Sardaigne va bientôt nommer le vicaire impérial qui, pendant la vacance, doit résider à Pavie. Cette charge à laquelle est attaché un traitement de 40 mille livres, que remplit autrefois M. de Kevenhuller, & que M. le comte de Wilzech convoitoit, sera donnée, à ce que l'on croit, à M. le comte Lascaaris.

#### A L L E M A G N E.

RATISBONNE (*le 1 Avril*). L'électeur de Mayence a fixé au 1 Juillet l'ouverture de la prochaine assemblée des électeurs pour le choix d'un nouveau chef de l'Empire, qui se tiendra à Francfort ; & il en a fait faire la notification à la cour de Bonn & à celle de Coblençe par le baron de Dienheim, son conseiller-privé & président de sa chambre-aulique; à Munich & à Prague par son conseiller-privé le baron de Hoheneck. Le comte de Hartzfeldt, qui est ministre du même électeur près des cours de Berlin & de Dresde, est chargé d'y faire cette invitation,

ainsi qu'à la cour électorale de Hanovre. En attendant l'époque de l'élection, que bien des incidens pourront retarder long-tems, les deux vicariats de l'Empire vont entrer en fonctions; favoir, l'électeur Palatin de Baviere pour les provinces de l'Empire, où la loi des Francs est en vigueur, & l'électeur de Saxe pour les pays de droit Saxon. La publication du vicariat Bavarois s'est déjà faite, avec les formalités usitées, à Munich le 18 de ce mois. Le tribunal de ce vicariat ouvre ses séances aujourd'hui sous la présidence du comte de Linange-Gündersblum; il est composé de 10 assesseurs avec 2 secrétaires. — L'électeur Palatin, en sa qualité de vicaire, vient d'élever au rang de comte du St. Empire le baron de Vieregg, son ministre-d'état. — Par un rescrit, émané ces jours-ci, l'électeur de Mayence a notifié à la régence de son pays, " qu'attendu que " par la mort de l'empereur a cessé la conven- " tion, que le précédent électeur avoit faite " avec Sa Maj. impériale, relativement aux " enrôlemens pour son service dans les pays " électoraux de Mayence, & que ces enrô- " lemens deviennent de plus en plus préjudi- " ciables pour son propre service militaire, il " ne fera plus permis désormais de levées " pour un service étranger dans les états de " Mayence, sous quelque nom que ce puisse " être, & que les recruteurs doivent en for- " tir dans un délai de trois semaines. "

BERLIN (*le 30 Mars*). Le 23, le roi est parti avec sa suite pour Potzdam. Sa majesté y a été suivie par le prince-royal & par le prince Louis de Prusse. — Un courrier, arrivé le 20 de Varsovie à Berlin, y a apporté l'avis que l'alliance défensive projetée en-

tre la Prusse & la république de Pologne, vient d'être signée à Varsovie. — Le théâtre des affaires annonce la guerre. Les régimens d'artillerie de campagne ont fait revenir leurs fellemeistris. Quelques centaines d'artilleurs doivent préparer des cartouches. Les chariots des régimens & des vivres sont mis en bon état. En un mot, tout nous annonce une marche prochaine. La construction projetée de nouveaux ponts, de maisons &c., qui doit avoir lieu pour le compte du roi, est contremandée; & les employés du département des bâtimens seront occupés par le commissariat des guerres.

VIENNE (*le 27 Mars*). Les comtes de Trauttmansdorff & de Cobenzl sont depuis quelques jours de retour en cette capitale, où l'on commence à parler beaucoup moins des Pays-Bas, depuis que d'autres affaires très-graves & très-complicquées occupent l'attention du public. L'histoire offre peu de monarques qui, à leur avènement à la couronne, aient trouvé le trône environné de plus d'écueils, & semé de plus d'épines que Léopold II. Il lui faut bien du courage & bien de la fermeté pour pouvoir, sans effroi, fixer ses regards sur la situation laborieuse où il se trouve en ce moment. Une guerre qui, depuis deux ans, a englouti tant de trésors & coûté la vie à tant d'hommes, une seconde guerre qui semble être aux portes & qui sera plus redoutable que la première, des soulèvemens à assoupir, de nombreux griefs à redresser envers des provinces, l'ordre à rétablir dans presque toutes les branches de l'administration, la dignité impériale à conserver dans une maison qui depuis longtemps en est en possession, voilà les grands &

nombreux objets qui vont occuper les premiers momens de ce nouveau monarque. Une aurore chargée de tant de nuages, ne promet point d'abord des jours bien sereins. Le 24 de ce mois, on reçut de Varsovie la nouvelle certaine de la signature du traité d'alliance entre la Prusse & la république. Cet événement important que l'on avoit regardé comme problématique, joint à l'alliance entre la Prusse & la Porte, devient un signal de guerre; & l'on s'attend à voir commencer les hostilités sur les frontières de la république en Bohême. Tous les préparatifs de guerre sont à-peu-près finis; les généraux vont être nommés.

Aucun des secrétaires du cabinet de l'empereur ne paroît devoir être conservé. Ils avoient acquis, dans les derniers tems sur-tout, tant d'influence, qu'on prétend que tout se faisoit par eux; de-là, les bruits qui circulent à leur désavantage. Le système d'administration devant changer entièrement, les personnes qui ont eu le plus de part aux affaires, en seront éloignées. On remarque même que S. M. porte les précautions au point de ne pas permettre que les gens qui la servent à table, restent dans l'appartement pendant le repas; elle mange communément avec l'archiduc & le général Monfredini qu'elle a amené de Florence. Il est certain que de simples valets-de pied étoient devenus des hommes d'importance, tant il est vrai que le souverain qui veut tout faire par lui-même, & entrer dans les plus petits détails d'une administration aussi vaste & aussi compliquée, se trouve souvent mené sans s'en apercevoir, par des agens obscurs; de-là, les fautes & les malheurs.

S. M. a fait annoncer à la chancellerie de

Hongrie que son couronnement auroit lieu le 12 de Juin prochain ; mais les Hongrois ne paroissent pas satisfaits de tout ce que Joseph II leur a rendu avant sa mort. Ce peuple réclame encore tous les privileges qu'il a perdus sous le regne de Joseph I, de Charles VI, de Marie-Thérèse. Ces réclamations font craindre que la diete, qui doit être convoquée pour le couronnement, ne soit orageuse. — Les états du comitat de Bacz ont tenu, le 3, une assemblée-générale à Zombor ; après qu'on y eut fait lecture du rescrit du 28 Janvier, ils rétablirent dans toutes ses fonctions l'ancien magistrat qui avoit été déposé en 1786. Une seconde cour de justice établie à Baja, a été également supprimée. Le peuple a donné des marques éclatantes de joie pour avoir récupéré ses anciens droits & privileges. — On mande de Presbourg que, dans leur congrégation générale, tenue le 17 & le 18, les états y ont continué leurs délibérations sur le rétablissement de l'ancienne constitution. Le 17, il fut publié à son de trompe que l'on pouvoit effacer des maisons tous les numéros pour la conscription militaire ; ce qui fut exécuté peu après.

Les Turcs se rassemblent en grand nombre sur les frontieres, mais jusqu'ici ils ne font pas de mouvement fort inquietant. Il semble qu'ils n'ont pas envie de faire beaucoup de mal aux Hongrois, & s'ils peuvent faire une invasion en Autriche en longeant la Save ou la Drave, il n'est pas douteux qu'ils ne prennent ce parti. — Les Bôsniaques & sur-tout ceux de Banjaluka traitent leurs sujets chrétiens avec plus de douceur, que dans d'autres contrées de l'empire Ottoman ; ils leur permettent de se faire dire une messe tous les di-

manches par un Franciscain d'Ivanska, en pleine campagne, il est vrai, & hors de la ville. En voyant les Franciscains de la Bosnie, on les prendroit pour des Mahométans ; ils portent les mêmes habillemens que les Turcs de condition, avec des mouffaches, un turban, des pistolets, un long couteau & un sabre. Ce n'est qu'en ôtant leur turban qu'on peut s'apercevoir, à leur tonsure, que ce sont des religieux. Ces Franciscains ont aussi leurs propres évêques qu'ils choisissent entr'eux. (a)

TREVES (le 2 Avril). Tout rentre successivement dans l'ancien ordre, à la grande satisfaction des bons citoyens ; les affaires ecclésiastiques s'arrangent selon les canons & le vrai esprit de l'Eglise catholique ; les Fébronien, Emfiens & autres sectaires sont confondus. Mais ce qui cause ici un contentement général, produit à Mayence un effet tout contraire sur les écrivains de la *monatsschrift von Geislichen-*

(a) Je ne fais si cela est exactement vrai. Il est naturel que ces religieux dépendent de l'évêque de Bosnie qui fait sa résidence à Deacovar en Esclavonie. Ils ont d'ailleurs plusieurs maisons dans cette province, ainsi qu'en Transilvanie & en Hongrie. En général, l'ordre de S. François est extraordinairement répandu en Esclavonie & sur les frontières de la Hongrie. Ce que feu Joseph II voyoit à contre-cœur dans ses premiers voyages. Il disoit avec humeur ; *Das ist ein rechtes franciscaner land* (voilà un vrai pays de Récollets). Cependant S. M. avoit tort. Ces religieux y rendoient des services infinis, administroient une multitude de paroisses, aidèrent les évêques & les curés, garantissoient les peuples de l'ignorance & de la barbarie ; exerçoient très-honnêtement l'hospitalité dans un pays où il n'y a pas d'auberge, en même tems qu'ils donnoient l'exemple de la sobriété & de l'économie.

*Sachen* ; ils entrent contre notre électeur & les catholiques Trévirois dans des accès de fureur , qui les rendent quelquefois plaifans , & dont nous rions ici de bon cœur. Pour se consoler un peu , ils viennent de faire l'éloge d'un nouveau saint jansénien , dont le portrait pourra être le pendant à celui du bienheureux Pâris. C'est le fameux abbé du Parc , le grand agent & négociateur de la secte , mort à Utrecht le 13 Décembre 1789 , après avoir fait en faveur de la boîte-à-perette & autres marottes du parti des efforts incroyables. C'étoit un des grands promoteurs de la farce d'Ems , de celle de Pistoie , & de toutes les trames ourdies dans ces derniers tems contre l'Eglise catholique & son premier pontife. Voici son épitaphe que les *Geislichen-Sachen* se font un devoir de transmettre à l'admiration & à l'édification de la postérité.

*Hic Jacet*

*Nobilis D. Gabriel du Parc*

*De Bellegarde,*

*Diœcesis Narbonensis in Galliâ clericus ,*

*Nec non insignis ecclesiæ Lugdunensis*

*Antiquus canonicus & comes ;*

*Vir pietati ac veritati ab adolescentiâ deditus ;*

*Scriptis diversis , ac magnâ potissimum*

*Arnaldi operum collectione*

*De Ecclesiâ benè meritus ;*

*Ecclesiæ batavæ , cujus se causæ*

*Totum mancipaverat ,*

*Æque plurimos undequaque amicos conciliaverat ,*

*Nec non & aliis longè latèque ecclesiis*

*Multipliçi epistolarum commercio ,*

*Multiâ librorum communicatione ,*

*Et continuis officiis utilissimus :*

*Omnium denique sanæ doctrinæ amicorum*

*Amicus fidelis & fervidus.*

*Ipse in paucorum numero quibus hisce temporibus*

*Cara fides ac veritas potior fuit , unus e præcipuis :*

*Qui , dum susceptis in Ecclesiæ commodum*

*Laboribus ardens atque indefessus incumbit,  
Viribus tandem exhaustis,  
Obiit in Domino Utrajecti, in domo dictâ  
Clarenburg,  
Die XIII Decembris M. DCC. LXXXIX.  
Annos natus LXXII, ac penè duos menses,  
Requiescat in pace.*

## F R A N C E.

PARIS (le 4 Avril). Parmi les opérations de l'assemblée-nationale, celle qui regarde les finances & le danger imminent de la banqueroute, rencontre tous les jours de nouveaux obstacles. M. Necker a présenté un mémoire sur cet objet, qui n'a pas été bien accueilli. Dans la séance du 26 Mars, on s'est occupé de la proposition faite par le roi de délibérer sur l'établissement d'un bureau de trésorerie, composé de membres de l'assemblée. Après la discussion, l'assemblée a rendu le décret suivant :

„ L'assemblée-nationale, après avoir entendu  
 „ la lecture du mémoire du premier ministre  
 „ des finances, & le rapport du comité, vou-  
 „ lant donner une preuve de sa déférence pour  
 „ le vœu du roi, ainsi que de son amour &  
 „ de son respect pour la personne de sa ma-  
 „ jesté, a examiné de nouveau les motifs qui  
 „ ont déterminé les décrets du 7 Novembre,  
 „ & du 6 janvier derniers pour l'établissement  
 „ de ce bureau ; elle déclare qu'elle y per-  
 „ siste „. Ce décret rendu, M. Desmeuniers  
 a renouvelé la motion pour que M. le prési-  
 dent fût chargé de porter au roi les motifs &  
 les regrets de l'assemblée. M. de Mirabeau l'aîné  
 a fait, au contraire, la motion précise de charger  
 M. le président de se retirer devers le roi,  
 pour supplier sa maj. de ne plus envoyer au-  
 cun semblable message à l'assemblée, sans le

contre-feing d'un ministre ou secrétaire-d'état qui fût dans le cas de la responsabilité. Tout cela est de mauvais augure pour M. Necker. On ignore absolument comment il sera possible de le voir se tirer d'embaras, au milieu des contrariétés qui l'assiègent. En attendant, ni la Flandre, ni la Picardie, ni la Normandie ne s'empresent à recevoir l'impôt de la contribution patriotique : ces provinces prétendent avoir été trop grevées jusques à ce moment, & que l'assemblée-nationale n'auroit pas dû garantir la dette royale & ministérielle, avant de l'avoir connue & constatée par un décret solennel. Les cahiers portent bien que la dette de l'état sera assurée; mais après avoir été reconnue légitime. Il n'y a pas eu de circonstance plus difficile que celle où nous sommes.

On fait aujourd'hui quelle est la religieuse qui est venue jouer à la barre de l'assemblée la scène scandaleuse dont nous avons parlé dans le dernier Journal, p. 588, & dont presque toutes les gazettes & journaux ont parlé avec une admiration digne de ce siècle. Nous copions ici mot pour mot le *Journal général de France* N. 90. dont l'auteur est M. l'abbé de Fontenai. „ Sœur  
 „ Marie Louise Jouet, religieuse hospitalière  
 „ du couvent de S Mandé, près Vincennes,  
 „ ordre de S. Augustin, dont toutes les feuilles  
 „ ont rapporté la démarche auprès de l'assemblée-nationale à la séance du jeudi soir 11  
 „ Mars, n'a pas fait beaucoup de prosélytes.  
 „ On nous écrit de toutes parts que les religieuses desirent vivre & mourir dans leur  
 „ état. Le rédacteur des affiches de Limoges  
 „ assure positivement que de tous les sujets qui  
 „ existent dans les cinquante-deux maisons religieuses de ce diocèse, aucun n'a la pen-

„ sée de profiter du bénéfice du décret. Tous  
 „ respectent les décrets de l'assemblée ; mais  
 „ tous aussi regardent leurs vœux comme in-  
 „ dissolubles. Au reste , il est bon d'observer,  
 „ & nous avons à cet égard pris des rensei-  
 „ gnemens certains , que la sœur Jouet ne ré-  
 „ sidoit plus dans la maison de S. Mandé de-  
 „ puis près de quatre ans ; qu'elle en sortit  
 „ en habit de religieuse , fut arrêtée à la bar-  
 „ rière du Trône par les employés de la Ferme ,  
 „ qui regarderent son évaiion comme un trait  
 „ de folie ; qu'elle fut amenée vers M. l'ar-  
 „ chevêque qui la reçut avec bonté , & en-  
 „ gagea les dames religieuses de S. Aure à la  
 „ prendre comme pensionnaire ; qu'elle a vécu  
 „ dans cette dernière maison sans aucune re-  
 „ lation intime avec ces respectables recluses ;  
 „ qu'ensuite elle est allée dans une commu-  
 „ nauté de Provins , où elle est restée jusqu'au  
 „ moment où elle a cru que le décret de l'as-  
 „ semblée-nationale pouvoit la restituer au sie-  
 „ cle. Nous ajouterons que M. l'abbé de Mon-  
 „ tesquiou , alors président de l'assemblée-na-  
 „ tionale , prévenu que la sœur Jouet devoit  
 „ être introduite à la barre , ne parut pas à  
 „ cette séance , & laissa à M. Bureau de Pufy ,  
 „ le soin de répondre à ses doléances. „ (a)

La

---

(a) On voit par-là à quoi sont réduits les calom-  
 niateurs de l'état religieux , de quels instrumens ils  
 se servent , & quelles farces ils ne rougissent pas de  
 faire jouer. Quand il y auroit eu entre tant de mil-  
 liers de religieuses une seule qui , sans être folle ,  
 se fût prêtée à l'indigne personnage de révéler sa  
 turpitude & sa scélératesse en face d'une cohue de  
 philosophistes , quelle conséquence en eût pu tirer  
 l'homme sensé contre la généralité d'une institution

La grande attention de l'assemblée-nationale est d'étouffer la liberté de la presse, & de détruire & livres & auteurs qu'elle trouve contraires à ses principes ou à ses œuvres. Le nommé *Pin*, ci-devant officier de police, s'étoit établi libraire au palais-royal, où il imprimoit un journal intitulé : *Les Sottises de la semaine*, dans lequel il parloit de l'assemblée & de ses coryphées, avec la même liberté qui regnoit dans l'assemblée à l'égard d'objets beaucoup plus respectables. La feuille hebdomadaire ayant été dénoncée, *Pin* a pris la fuite; en examinant ses papiers, on y a vu que les auteurs du journal sont les fils d'un membre distingué du parlement de Paris, célèbre par d'éloquens réquititoires. Ils ont pris également la fuite.

Quelques districts sont actuellement en bisbille pour des objets très-peu graves. Le district

sainte, sanctionnée par l'évangile, les décisions & le constant usage de l'Eglise catholique? On voit ici cette haine injuste & insensée dont parle si judicieusement S. Augustin, en expliquant ces paroles du psaume 68, *adversum me loquebantur qui sedebant in portâ.* „ Ad quid enim aliud sedent isti, & quid „ aliud captant, nisi ut ubi quisquis episcopus, vel „ clericus, vel monachus, vel sanctimonialis ceciderit, omnes tales esse credant, jactent, content, sed non omnes posse manifestari? Et tamen „ etiam ipsi cum aliqua maritata invenitur adultera, „ nec projiciunt uxores suas, nec accusant matres „ suas. Cùm autem de aliquibus qui sanctum nomen „ profitentur, aliquid criminis vel falsi sonuerit, vel „ veri patuerit, instant, satagunt, ambiunt, ut de „ omnibus credatur. *Epist. 78 Col. 140. N. 6. Tom. 2 Edit. Antwerp. 1700.* „ — Ce passage m'en rappelle un autre que je crois être de S. Jérôme. *Remedium pœnæ suæ esse arbitrantur, si nemo sit sanctus, si turba sit pereunium, si omnibus detrahasur.*

des cordeliers s'est toujours distingué depuis la révolution par des sentimens peu démocratiques; mais aujourd'hui il veut casser un commandant de bataillon parce qu'il entend, dit-on, mal *la liberté*. — Une autre affaire, bien plus importante, si tout ce que l'on en raconte étoit vrai, occupe en ce moment le public. On a éventé encore un projet de contre-révolution, formé par un ancien officier général actuellement au service d'une puissance étrangere. Dans ce nouveau plan, les cours de Madrid, de Naples, de Turin, & quelques princes d'Allemagne, fournissoient des millions & une armée, ou plutôt quatre noyaux d'armées, qui entrés en France, devoient grossir à vue d'œil & devenir formidables à mesure qu'ils approcheroient de Paris. De-là, l'enlèvement du roi, la dissolution de l'assemblée-nationale, le rétablissement de l'ancien régime. On dit que le mémoire original de ce projet, écrit en entier de la main de M. de Maillebois, est déposé au comité des recherches. Le secrétaire l'avoit soustrait du porte-feuille, & y avoit substitué une copie qu'il en avoit faite par ordre de M. de Maillebois. C'est au château de Thury, appartenant à madame la Marquise de Cassini, que cette copie a été faite. Le secrétaire, venu à Paris sous quelque prétexte, a fait sa dénonciation, & a écrit ensuite à M. de Maillebois qu'ayant trouvé de l'emploi à Paris, il ne retourneroit plus auprès de lui. Le général, étonné de cette retraite, a couru à son porte-feuille, & ne trouvant plus son mémoire original, n'a plus douté de la trahison. Il a demandé des chevaux & est parti pour Breda.

Il est singulier dans les circonstances d'en-

tendre parler de prophéties. Cependant il est question dans Paris, & l'on a même parlé dans l'assemblée-nationale des prophéties de Susanne de la Brouffe, fille âgée de 41 ans, au diocèse de Périgueux. Elles annoncent, pour le mois de Mai, un signe remarquable dans le ciel, qui doit frapper le monde du plus grand étonnement, & qui fera le prélude d'un secours éclatant pour la Religion qui deviendra florissante comme dans les premiers siècles. Le merveilleux de cette prédiction est, qu'on assure qu'elle a été confiée par écrit à dom Hilarion Robinet, procureur-général des Chartreux, en 1779, en annonçant les états-généraux & le bouleversement du royaume. (a)

Les auteurs d'un papier public, dont les sentimens sont très-décidés, rapportent que,  
 „ dans une ville où les protestans sont en plus  
 „ grand nombre que les catholiques, la voix  
 „ publique avoit déjà désigné, pour remplir  
 „ la mairie, l'un des citoyens protestans. L'as-  
 „ semblée se tenoit dans la principale église.  
 „ Au moment du scrutin, le maire pressé par  
 „ un besoin, court vers le maître-autel, &  
 „ réunit l'indécence au sacrilège. Tous les ca-  
 „ tholiques indignés sortent de l'église. Les  
 „ protestans les poursuivent, les atteignent,  
 „ les forcent à revenir; & l'insolent religion-

---

(a) Il paroît un Recueil des *prophéties* de cette fille, attribué à l'abbé Fauchet; mais celui-ci l'a désavoué par le billet suivant, adressé aux auteurs du *Journal de Paris* (n°. 87). „ Je ne suis pas l'auteur  
 „ d'un écrit intitulé: *Prophéties de Mlle. de la Brouffe*,  
 „ auquel on a mis mon nom. Je ne suis ni crédule  
 „ ni incrédule sur de si belles choses. D'autres pen-  
 „ sées & d'autres soins m'occupent. J'ai l'honneur  
 „ d'être &c. l'abbé Fauchet. „

„ naire est aussi tôt après nommé maire de la  
 „ ville. „ (a)

---

(a) Cet article que nous copions fidèlement d'après le *Journal-général* de France (n<sup>o</sup>. 92), suffit pour faire naître une multitude de réflexions, sur l'édit de tolérance arraché à Louis XVI. Je me contenterai de dire que cet édit a été le prélude de toutes les commotions qui depuis ont agité & désolé ce beau royaume. Le regne de l'empereur, marqué par tant de troubles & de malheurs, a également commencé par un édit de tolérance. J'ai lu, il y a quelques jours, un très-éloquent passage latin sur le regne d'Honorius qui, par un édit de tolérance, causa la ruine de tout l'empire d'Occident, que son pere Théodose lui avoit laissé dans l'état le plus florissant & le plus redoutable. „ Honorius variis circumfessus ac  
 „ penè oppreſſus anguſtiis, ut ardua res Imperium  
 „ eſt, ſemel hanc legem uti parùm cautè, ità nimis  
 „ ex facili tulit : *propter ſacrorum cultum, quiſquis*  
 „ *hic erit, nulli damnum, neve pœna ſtatuuntur. Re-*  
 „ *ligionem ſivè publicè, ſivè privatim ex proprio genio*  
 „ *ſinguli ſibi habent. Conſtructa a patribus delubra,*  
 „ *præſcoſque ritus, qui volent frequentant, qui ſecus*  
 „ *volent, haud frequentant.* Cujusmodi licentia incre-  
 „ dibile dictu ! ut Imperii fortunam turbavit, ut in-  
 „ dulgentia iſta publicam pacem vexavit. Quippè la-  
 „ beſactatis quamprimùm, & concuſſis admodùm  
 „ veris ritibus, ſtatim populus audaci ac planè im-  
 „ pio faſtu nihil deinceps in Religione ſacrum inau-  
 „ ſumve, nihil de immortalibus firmum certumve ha-  
 „ bere coepit. Utque in pejora proniores ſumus  
 „ multi qui rebus divinis initiati, & quos tædebat  
 „ jam aſperiora profeſſos, extemplò melioribus auſi  
 „ ſunt ſacris nuncium facere, & inverecundâ fronte  
 „ a cœlo, ſepſiſque Majorum profugere, omniaque  
 „ quæ publicè, quæ privatim ſuſſum deorſum per-  
 „ miſcere. Quocircà pace, otio, felicitate jam ever-  
 „ ſâ, uno quaſi partu innumera per orbem univer-  
 „ ſum nata ſunt mala; factionum immanitas, opti-  
 „ matum rebellio, ſacrorum ludibrium, aliaque plu-  
 „ ra, quæ brevè ultimam ſtragem diluviemque Im-  
 „ perio portendebant. „

Un domestique âgé de 30 ans, s'est tué le 31 Mars d'un coup de pistolet, à 5 heures du matin, dans sa chambre, rue neuve Saint-Méry. On est accouru au bruit, & l'on a trouvé sur la porte écrit en gros caractère, le mot *suicide*. Cette porte jettée en dedans, on a vu le malheureux étendu sur le parquet, baigné dans son sang, & tenant encore dans sa main l'arme dont il s'étoit servi : il y avoit un papier attaché à la gache, sur lequel étoit écrit : *Quand on n'est rien & qu'on est sans espoir, la vie est un opprobre & la mort un devoir.* Un autre pistolet étoit disposé avec une devise du même genre. Sur le mur de la chambre, on a lu : *Aujourd'hui mon tour, demain le tien.* Sur une table étoient deux cahiers, dont l'un contenoit des réflexions diverses & tout son testament de mort. Ces deux pieces ont prouvé que le malheureux jeune homme étoit imbu de tout ce que les philosophes modernes ont écrit sur le suicide, &c. Il y a manifesté son dégoût pour son état, au-dessus duquel il se croyoit par sa façon de penser : il raffoloit de littérature & passoit les nuits à lire, écrire & faire des vers. Il achetoit de la lumière, ne se croyant pas permis de faire usage de celle qui appartenoit à ses maîtres, pour satisfaire son goût particulier. Dans le cahier des réflexions diverses, il y a des adieux au clergé, à la noblesse & au tiers-état.

Extrait d'une lettre de Strasbourg. „ On a trouvé beaucoup de justesse & des applications malheureusement trop exactes à votre Lamentation insérée dans le Journal du 1 Mars. Je pense que vous nous en donnerez encore quelque-une : nous aurons de notre côté soin de vous en fournir la matière. Notre province présente

*les mêmes scènes que les autres du royaume, excepté cependant qu'on n'a encore lanterné personne. La Religion y décroît hélas ! comme par tout dans une proportion effrayante, & notre peuple de la campagne ci-devant si bon, sera bientôt comme celui des villes, tout composé de scélérats & de brigands. Il ne faut déjà plus lui parler de conscience. Il se croit tout permis, parce que les loix ne punissent plus rien. „*

Un auteur très-connu par la sagesse de ses principes, par la douceur & la force de son éloquence, fait sur l'état actuel de la France, sur l'esprit & les effets de la révolution, les réflexions suivantes.

Quand l'homme religieux pèse, dans le silence de ses méditations, les causes, les effets, les événemens qui accompagnent la révolution du jour, que d'objets affligeans se présentent à son esprit; quels cruels souvenirs lui présagent un avenir plus redoutable encore que le passé !

Il a vu cette secte, depuis quarante ans, acharnée à sapper dans les ténèbres les fondemens du temple, s'applaudir d'un succès qui ajoute à l'espoir des faux sages; & dans l'amertume de sa douleur, dans l'effroi de son zèle, il s'écrie : Guerre de l'impie contre Dieu !

Il a vu le plus puissant des trônes jaloué; il a vu les François, long-tems combattus par l'amour des Bourbons, céder enfin & se livrer aux transports de l'insurrection; & dans le délire de sa consternation, il dit : Guerre des sujets contre le monarque !

Il a vu le simple citoyen indigné des privilèges & de l'orgueil des chevaliers antiques. Il a vu l'indigence révoltée du luxe des milords. Il a vu la tribu de Lévi outragée, humiliée, livrée aux vils croassemens de la lie du peuple, & il dit : Guerre du pauvre contre le riche ! Guerre du bourgeois contre le noble ! Guerre de tous contre le clergé ! Il a dit, & son ame oppressée s'abandonne à l'amertume de la douleur, à toutes les angoisses, à tous les funestes présages de la terreur.

Nul espoir dans tout ce qui l'entoure ; tous ses regrets sur le passé sont inutiles ; tout ce qui fut n'est plus ; tout est bouleversé. Le sceptre de la loi s'est brisé dans les mains du monarque, & des millions de glaives sont prêts à défendre celui que l'insurrection a créé pour la multitude. Dans les chefs, c'est un crime que la mémoire de leur première autorité ; le mot seul de subordination hérissé nos remparts, nos places publiques, de glaives, de haches, de lances, de torches & de foudres. Ces augustes magistrats jadis l'épouvantail du brigandage, de la déprédation, des oppresseurs du peuple, ont abaissé leurs lys ; & cette même main qui efface leur nom du sanctuaire de la justice, va balayer leurs sieges loin de ses portiques.

Tout ce qui fut n'est plus. Les pouvoirs réunis par nos ancêtres dans un centre de sagesse, de force & d'action, sont divisés ; les classes & les ordres qu'ils avoient divisés, sont confondus ; le code de nos loix est dévoué au mépris & aux flammes ; nous avons dédaigné jusqu'aux cendres de ce bûcher sacré ; toute la vénérable antiquité s'écroule, & des larmes sur ses débris sont un attentat qui cache des complots.

Le François ne se reconnoît plus à l'air françois ; ses traits, son caractère, son oeil n'inspirent plus la confiance ; sur un front ombrageux & menaçant, c'est le ruban de Mars, c'est la livrée de l'insurrection qui le distinguent. Quel démon a soufflé sur ce peuple, si long-tems le modele des nations policées & chrétiennes ! La haine de son Dieu s'exhale avec délices sur ses prêtres ; la haine de ses grands met en fuite ses princes, porte le fer, le feu dans les châteaux, anéantit les titres, consume les archives. Démon de l'anarchie, démon de jalousie, démon d'impiété, démon des cannibales, êtes-vous tous sortis à la fois des enfers ? Sont-ce vos légions entières, qui viennent se repaître d'un spectacle digne de vos génies ? Non, ce sont des François qui le savourent. Il leur faut des cadavres sanglans, des membres déchirés & palpitans, traînés sous leurs regards avides, dans la fange des carrefours ; il leur faut des têtes dégoûtantes de sang, promises sur des piques ; il leur faut, sur la pointe d'une épée, des cœurs arrachés tout vivans ! C'est ce

triomphe atroce qui réjouit leurs yeux ; les airs à cet aspect barbare , ont senti de leurs acclamations ; les soupçons & l'offense les rendent également féroces ; les voies de la justice sont trop lentes pour eux ; la fatale lanterne est toujours prête ; la vengeance est toujours dans leur cœur ; la hache est toujours dans leur main ; le bourreau est toujours dans leur rage.

Ce vertige infernal est par-tout ; les provinces l'envient à la capitale : pour se montrer François, il ne faut plus rougir que d'être humain. Ennemis de mon Dieu ! si c'est là cette révolution que vos vœux appelloient , jouissez des horribles succès de votre école. Mais si de grands forfaits ne présagent que de grands désastres , ô ma patrie ! quel sera le fruit de tes efforts ? . . . .

#### P A Y S - B A S .

LA HAYE (*le 5 Avril*). Le magistrat de Hasselt , petite ville de la province d'Overysfel , située sur les frontières de Munster , a écrit à L. H. P. que , depuis quelque tems , on avoit vu arriver dans la ville grand nombre d'étrangers qui étoient fort suspects ; il demande pour cet effet encore un détachement de troupes , afin d'en pouvoir renforcer la garnison de la ville , & en outre la permission de faire usage du magasin. Quelques bataillons ont reçu ordre de se mettre en marche vers les frontières d'Overysfel du côté de Munster.

— Suivant une lettre de Mayence , il y est passé un corps de 500 hommes de troupes d'Anspach , prenant la route de Hollande. — On écrit de Breda , que le général comte de Maillebois y est arrivé de France dans la soirée du 26 Mars.

ANVERS (*le 31 Mars*). Le terme accordé à la garnison de la citadelle de notre ville pour l'évacuer , étant expiré aujourd'hui , suivant la

capitulation signée le 29 du mois de Janvier dernier, ce matin à 5 heures les compagnies de volontaires s'étant mises sous les armes, ainsi que les dragons, tandis que les fermens d'arbalétriers & les gardes bourgeoises faisoient la patrouille pour maintenir l'ordre dans la ville, les premiers ont marché vers la citadelle en ordre de bataille, drapeau déployé & tambour battant. Sur les 7 heures, ils se sont présentés à la porte de Notre-Dame pour y entrer, relever les sentinelles & s'emparer des postes gardés par les troupes Autrichiennes; à leur approche, la garnison étant sortie par la porte de Secours, & s'étant formée en bataillon carré sur l'esplanade; le général-major & commandant de la citadelle, M. de Gavaux, a ordonné à ses soldats de poser leurs armes à terre; ce qui ayant été exécuté, la garnison, au terme de la capitulation, s'est rendue prisonnière aux états-unis. Cette évacuation a été annoncée au peuple par le son de toutes les cloches de la ville, & à 11 heures on a chanté le *Te Deum*.

Les munitions de guerre qu'on a trouvées dans cette forteresse sont considérables; on y compte 80 piéces de canons de bronze de différens calibres, 7 canons de fer; 4 obusiers de bronze; 28 mortiers de même métal, 101 d'ito de fer; 4299 fusils; 243,805 cartouches tant à boulets que pour l'infanterie & la cavalerie; 73,502 boulets de canons; 11,909 bombes; 38,892 balles à fusils; 158,819 livres de poudre; 11,318 dragées de fer; 1200 boites remplies de cartouches; 526 boulets éclairans & à feu; 50,412 grenades d'obusiers & autres; 722,075 pierres à fusils &c.

A la réquisition du magistrat de cette ville,

après une députation du congrès-souverain des états-unis Belghes, M. van Eupen, secrétaire-d'état, est arrivé ici le 27 de ce mois, & a donné par écrit une déclaration au magistrat qui a trouvé bon d'en informer d'abord le public, par laquelle il leur a signifié, que pour mettre fin aux inquiétudes des habitans d'Anvers, il a été résolu par le congrès, de faire abattre, sans délai, les fortifications de la citadelle du côté de la ville; que cette démolition auroit lieu avant le 24 Juin, & que les habitans d'Anvers, à l'exclusion de tous autres, feroient employés à cet ouvrage.

BRUXELLES (le 7 Avril). Le 30 Mars, il a été chanté, dans l'Eglise de Ste. Gudule, un *Te Deum*, en actions de grâces de l'évacuation de la citadelle d'Anvers. Ce *Te Deum* avoit été précédé d'une procession solennelle du très-saint sacrement, à laquelle le congrès des états-unis, les états de Brabant, tous les corps de magistrature & toutes les corporations de la ville assistèrent. On a remarqué que, tandis que cette prise importante qui affermit si bien notre liberté, portoit la joie dans tous les cœurs, les ennemis domestiques de notre constitution qu'on appelle ici *Vonckistes* du nom de l'avocat Vonck, président de la prétendue assemblée patriotique (a), étoient dans la conf-

---

\* 15 Mars,  
p. 5-3.

(a) J'ai déjà remarqué ailleurs que le Vonckisme étoit partagé en différentes branches, que les uns vouloient une chose, les autres une autre \*. Il en est comme de toutes les sectes : une fois séparées du point indivisible de la vérité, elles ne savent plus à quoi s'en tenir. Parmi les Vonckistes, les plus inconséquens sont ceux qui voudroient que les états n'exercassent l'autorité souveraine que *provisoirement & par interim* : ministre d'administration dont

ternation & l'effroi. Ils avoient fait l'impossible pour que la garnison d'Anvers n'observât pas la capitulation, & multiplié les émissaires & les traîtres à l'infini ; mais les précautions prises par les états, les patrouilles envoyées dans tous les environs d'Anvers, une armée de 12 à 14 mille hommes rassemblée sous les ordres du général Schœnfeld, la conduite ferme & vigilante de cet officier aussi habile que fidele à la nation, ont fait avorter tous les desseins des soi-disant *patriotes*, c'est-à-dire des gens qui se nourrissent des maux de la patrie, & dont les chagrins & les maladies n'ont, selon l'expression d'un auteur élégant, d'autre

---

l'histoire humaine ne fournit pas d'exemple. Il peut bien y avoir des autorités subalternes *ad interim*, parce que dérivant de l'autorité souveraine, elles reposent sur une base stable, & que leurs opérations reçoivent la sanction du pouvoir permanent. Mais que l'autorité souveraine elle-même fût *provisoire*, c'est ce qui étoit réservé à notre siècle d'imaginer & de proposer à des gens sensés.... Et indépendamment de cette absurdité politique, le bel état des choses que celui qui naîtroit de cet *interim*!.... Si Constantin, Théodose, Charlemagne, Alfred, Charles-Quint, Louis XIV avoient été des rois *provisionnels*, on comprend quelle auroit été la prospérité & la splendeur de leur regne ; combien leur administration auroit été ferme au-dedans & formidable au-dehors ! Et quand la Hollande, Venise, la Suisse, la Pologne, auroient déclaré que leur constitution est variable, & que bien fera celui qui en imaginera une autre ; ces républiques se trouveront dans un calme délicieux!.... O les sages Perles, les prudens Turiens qui faisoient fouetter publiquement ceux qui proposoient de nouvelles loix ! Mais quel genre de supplice auroient-ils décerné contre ceux qui auroient imaginé un nouveau gouvernement, si telle imagination leur avoit paru possible ?

origine, que la prospérité publique. *Publicæ felicitate ægrotant.*

Quelque funeste que fût au *Vonckisme* la reddition de la citadelle d'Anvers, il ne tarda pas à ourdir de nouvelles intrigues. Les pamphlets les plus affreux furent répandus à pleines mains, les gazetiers furent soudoyés, & on se vanta hautement que les états & les chefs de notre délivrance seroient détruits avec la constitution, sans d'autres armes que celles-là. (a)

Les gazettes & les pamphlets ne produisant rien sur une nation qui a un jugement en propre, les Vonckistes résolurent d'en venir à une sédition ouverte. Depuis long-tems le général van der Merck étoit dans leurs intérêts (b),

(a) Dans le *Journal-général* de France où l'on trouve plusieurs articles envoyés très-certainement des Pays-Bas, on lit (n. 86) mot pour mot ce qui suit. „ En attendant, Van-der-Noot est attaqué avec „ des armes plus terribles peut-être aujourd'hui „ que le canon : ce sont les pamphlets ;... les pamphlets qui gouvernent l'opinion, qui désarment les „ soldats, qui changent absolument la face des empires „... Quelle leçon pour les états, le conseil de Brabant, les administrateurs de la police & de l'ordre ! Voilà l'instrument de mort qui leur est dénoncé. Malheur à eux s'ils n'en arrêtent pas les coups, s'ils n'imitent pas (en sens contraire) l'assemblée-nationale de France, qui veille & sévit contre tout ce qui la blesse ! Car si le bon esprit de la nation a jusqu'ici repoussé la séduction, n'est-il pas imprudent & cruel de l'y laisser plus long-tems exposée ?

(b) Il y a plus de deux mois qu'un illustre citoyen d'Anvers m'informa de cette trahison. Quand j'en ai parlé dans le *Journal* du 15 Mars, p. 497, en paroissant n'y pas croire, je pensois que cette espèce d'incrédulité sur un crime si atroce pouvoit suffire pour ouvrir les yeux au malheureux général,

ils l'engagerent à s'emparer de Namur & à faire la guerre aux états.

La révolte commença par quelques officiers François ; grand nombre d'autres furent entraînés, plusieurs forcés à signer : ce ne furent d'abord que des déclarations en faveur du Vonckisme & une adhésion à l'adresse présentée aux états de Brabant le 15 Mars, on déclaroit le *peuple roi* &c. , & autres extravagances de cette nature. Bientôt après on employa la force ouverte, les membres du congrès qui se trouvoient à Namur, furent arrêtés, leurs papiers saisis &c. , on s'empara de la poste, & tout cédoit aux rebelles que le duc d'Ursel & le comte de la Marck étoient venus encourager, lorsque cette nouvelle fatale arriva à Bruxelles. Les états ne manquèrent ni de courage ni de sagesse dans ce moment critique, ils donnèrent par-tout les ordres les plus prompts & les plus salutaires ; l'indignation générale arma tous les citoyens. Les états de Flandre, voyant enfin où conduisoient les *projets d'organisation*, se distinguèrent par leur zèle pour la patrie ; ils écrivirent sans délai au congrès la lettre suivante en date du 2 Avril.

Messeigneurs. „ *Dans ce moment de crise & de danger où la scission de l'armée a mis la patrie, nous nous attendons que votre courage ne vous abandonnera pas, mais que vous mettez tous vos soins à en prévenir les funestes suites ; nous ne désapprouvons pas seulement la conduite du général Van der Merssch, mais elle*

---

& l'engager à se conserver l'opinion publique : mais hélas !

*L'honneur est comme une île escarpée & sans bords,  
Où l'on ne rentre plus lorsque l'on est dehors.*

a porté l'indignation dans tous les cœurs. Sans vouloir vous prescrire les mesures à prendre, nous désirerions que le congrès fit sans délai une sommation au général Van der Mersch de se rendre incessamment à votre assemblée pour rendre compte de sa conduite, à peine d'encourir toute l'indignation des états, & d'être déclaré ennemi de la patrie; vous pouvez compter, Messieurs, sur notre secours & sur notre zèle à seconder vos soins, & vous pouvez ajouter que cette sommation se fait non-seulement de l'aveu des états de Flandre, mais que dans le cas où il se refuseroit à son devoir, nous lui retirerons le don nouvellement fait de deux mille florins par an, pour cause d'ingratitude & de malversation envers la patrie. Nous sommes, Messieurs,

Vos affectionnés & bons amis les états-généraux de Flandre; absent le conseiller pensionnaire, Signé comte de la Faille d'Assenede. ,,

Cependant Van der Mersch apprenant l'approche du général de Schœnfeld avec un corps de troupes vers Namur, ne jugea point à propos de l'y attendre, & il sortit pour aller à sa rencontre. A peine eut-il quitté la ville, que la bourgeoisie en ferma les portes. Pendant sa marche il apprend encore que le général Dirix s'approche aussi d'un autre côté contre lui. Cette nouvelle l'abat; il se voit entouré de toutes parts, & sans possibilité de rentrer dans la ville. Dans cette extrémité, il ne lui reste d'autre parti que de se rendre au général Schœnfeld qui l'arrête & le conduit à Namur, ainsi que son épouse & tout ce qui l'entoure. C'est ainsi que la Providence a sauvé une se-

conde fois la Belgique ; & la premiere délivrance n'est pas plus importante ni plus à célébrer que la seconde : car la seconde tyrannie eût été bien plus terrible que la premiere.

Le peuple desiroit depuis quelque tems l'abolition légale des édits de l'empereur, déjà abolis la plupart par le fait, & c'est ce qu'il vient d'obtenir par une ordonnance des états de Brabant sous la date du 29 Mars. Les édits sur l'admission aux ordres religieux sont anéantis, & on devra observer, à cet égard, ce qui est statué par le concile de Trente. Les ordres religieux rentrent sous une autorité étrangere, ainsi que les couvens de l'ordre de Saint-Benoît que l'empereur avoit soumis à la juridiction immédiate des évêques. La cour de Rome rentre dans tous ses droits, sur les provisions, résignations, permutations de bénéfices, appels des cours ecclésiastiques &c. Les kermès, dédicaces, toutes les confréries, processions, & jubilés sont rétablis, ainsi que la pluralité des bénéfices. La proscription des journaux un peu trop chrétiens pour ce tems-là, vient à cesser. Tous les édits sur le mariage, la suppression de différens couvens, sur les notaires & protonotaires apostoliques, sur le rapport & la valeur des biens ecclésiastiques, la nécessité du concours pour tous les bénéfices-cures, sans exception &c. &c., regardés comme non venus. Le bon peuple satisfait de cette restauration qui le ramene au milieu de ses anciennes jouissances, ne manquera pas de s'attacher plus fortement encore à ses chefs.

En même tems que les états s'occupent à réparer les atteintes données à la constitution & aux droits des citoyens, les évêques donnent leurs soins à la réintégration des droits de

l'Eglise. Le cardinal-archevêque de Malines vient de donner à cette fin le décret suivant :

*Joannes-Henricus dilectis nobis in Christo reverendo admodum ac venerabili Domino Archipresbytero nostro Metropolitico cæterisque R. A. DD. Archipresbyteris ruralibus diœcesis nostræ salutem in Domino.* Pastoralis officii nostri debitum exigit, ut quæ pro temporum ratione ad abusuum extirpationem ac meliorem collapsæ disciplinæ reintegrationem faciunt, a nobis, maturâ deliberatione præviâ statuuntur; cùm itaque præteritorum iniquitate temporum, quidam in diœcesi nostrâ invaluerint abusus, atque disciplina ecclesiastica nonnihil quibusdam in punctis sit labefactata, ne mala ista amplius serpent, eidem opportunis occurrere mediis intendimus; vos autem, quos in partem sollicitudinis nostræ assumpsimus, super his præviâ consulendos duximus, atque eapropter comitia Archipresbyterorum divinâ aspirante gratiâ hoc mense celebrabimus quæ die 21 ejusdem mensis in aulâ nostrâ Archiepiscopali manè horâ nonâ inchoabuntur, ad quæ vos omnes harum serie convocamus requirimusque quatenus ea, quæ proposito nobis fini conducere valent, scripto notetis atque nobiscum præstitutâ die communicetis.

*Datum Mechliniæ in palatio nostro Archiepiscopali die 1<sup>a</sup> Aprilis 1790.*

*De Mandato Eminent. suæ van Zebraek.*

On apprend de Tongerlo que les Bollandistes y ont été reçus à bras ouverts, & y préparent tout pour la continuation d'un ouvrage (a) auquel tous les vrais savans prennent le plus vif

---

(a) On me prie de placer ici l'avis suivant. „ *Quoique ce soit réellement en cette abbaye, que la continuation de cet ouvrage, ainsi que celui des Acta Sanctorum Belgii selecta, aura lieu; les exemplaires néanmoins des tomes publiés, qui en restent encore à vendre, ne s'y trouvent pas, mais au Refuge de cette abbaye à Anvers; de sorte que pour les acquérir, il faut s'adresser à monsieur Simens, qui y est fournisseur.* „

vif intérêt. Le cardinal Garampi auffi connu par fes vertus que par fes lumieres, vient d'écrire à l'un des anciens membres de cette fociété la lettre fuivante. , *Je ne ferois affez exprimer la joie que vous êtes venu m'apporter par votre dernière lettre. Car, puifque les defins, quand on diffère de les fatisfaire, s'augmentent, jugez combien doit m'avoir été agréable cette lettre, que vous m'avez enfin écrite, après avoir long-tems gardé le filence. Elle m'a convaincu que vous vous fouvenez encore de moi, & quoique je fuffe déjà informé d'autre part que la continuation de l'ouvrage Bollandien venoit d'être affurée par la réfolution de le continuer prife par l'abbé de Tongerlo, elle m'a de plus en plus rendu sûr de cet événement, & m'en a en même tems appris nombre de circonftances que j'ignorois encore. Ce digne prélat rendra ainfi fon nom bien illufre dans les faftes non-feulement de fon abbaye, mais auffi de toute l'Eglife, & il n'a affurément, en fe déterminant à une telle entreprife, rien pu faire de plus utile à fes religieux, dont plusieurs qui voudroient s'appliquer au dit ouvrage & en auront la capacité, faifront ainfi à l'envi toutes les branches d'érudition qui pourront y fervir. Faites donc, je vous prie, mes complimens à ce prélat inestimable, & en lui présentant mes refpects, affurez-le que je ne m'épargnerai jamais à faire tout ce qui pourroit être de fon fervice. Paffez auffi mes complimens à M. Ghesquiere. J'applaudis de tout mon cœur au zele qui l'engage à fe former des adjoints de la même abbaye pour la continuation des Acta Sanctorum Belgii. C'est une hagiographie moins étendue que la Bollandienne; mais qui demande la même cri-*

rique & la même extension d'érudition. Ceux qui s'appliqueront à l'un des deux ouvrages, seront en état de prêter aussi la main à l'autre. Ainsi donc, monsieur, vous & monsieur de Bue votre collègue, ainsi que M. Ghesquiere, allez être les instrumens de la régénération qui se fera de l'hagiographie ; étude si intéressante pour l'Eglise. Au reste, ne me laissez plus si long-tems sans des nouvelles de votre part, & soyez assuré que je suis & serai toujours avec les sentimens d'estime, avec lesquels j'ai l'honneur de me dire, monsieur, &c. „

LIMBOURG (le 4 Avril). Les états de cette province d'accord en tout avec ceux du Brabant, ont fait adresser à tous les maieurs une lettre circulaire, conçue en ces termes :

„ Mr. , le département général de la guerre nous ayant fait connoître par lettre du 5 de ce mois, qu'il importe pour le bien du service des états-unis-Belgiques, de défendre à tout frippier, brocanteur ou autre individu quelconque d'acheter aucune piece d'habillement, d'équipement ou d'armes des bas-officiers ou soldats au service des états, nous vous chargeons en conséquence de donner ponctuelle & plénier exécution à ces édits, & de faire punir les contraventeurs selon leur teneur. Vous prévenant au surplus, que l'intention du congrès-souverain des états-Belgiques étant, qu'en exécution de la résolution qu'il a prise de ne recevoir au service de la république aucun déserteur François, l'on veille scrupuleusement sur les frontieres à ce que ces déserteurs François n'entrent dans ces pays, & que ceux qui se présentent, soient renvoyés, à l'exception de ceux nés dans ces pays ; vous devez au premis donner la plus ponctuelle exécution.

„ *Finalemēt, nous vous ordonnons à la réquisition des états-généraux des provinces Bel-giques, d'arrêter ou faire arrêter tout courier, porteur ou émissaire, se disant chargés de remettre aux états respectifs des provinces-Bel-giques-unies des lettres ou dépêches de la part du ci-devant souverain, ses ayant cause, gouverneurs, agens ou ministres; de les questionner, leur demander de qui ils tiennent ces lettres; & les admonester de ne plus s'en charger, à peine qu'il sera pourvu à leur charge selon l'exigence du cas. Voulant néanmoins que si ces arrêtés sont trouvés grièvement coupables, vous fassiez les devoirs de votre office à leur charge, & que vous ne vous permettez pas de les faire relâcher. Nous sommes,*

Monseigneur,

Vos affectionnés, les états unis de la province de Limbourg,

De notre assemblée-générale le 11 Mars 1790.

Par ordonnance J. J. Corneli. „

### M O R T S.

Le comte de Guichen, lieutenant-général des armées navales de France, est mort à Morlaix en Basse-Bretagne le 13 Janvier. Son nom a été connu la guerre dernière par le commandement qu'il a eu des escadres françoises, dans lequel il s'est comporté avec autant de prudence que de courage. Ses vertus sociales & chrétiennes égaloient ses qualités militaires; il emporte les regrets de tous les marins qui ont servi sous lui, ainsi que ceux de ses concitoyens.

André de Haddick, conseiller-intime actuel, président du conseil aulique de guerre &c, est

mort à Vienne le 12 Mars, dans la 79me. année de son âge. Peu de généraux ont fait la guerre avec plus d'activité & d'intelligence. Il s'est particulièrement distingué dans la guerre de 7 ans, & s'empara de Berlin en 1757. Frédéric II l'estima; & c'est un des commandans Autrichiens qui traverserent le plus constamment les plans de l'infatigable monarque. Son âge & les fatigues essuyées à la guerre contribuèrent moins, dit-on, à accélérer sa mort, que le chagrin que lui donnerent les derniers événemens du regne de Joseph II.

Jean-Baptiste-Louis de Romé de l'Isle est mort à Paris le 10 Mars. Né à Gray en Franche-Comté le 26 Août 1736, il montra de bonne heure un goût décidé pour les observations & les recherches, & s'appliqua particulièrement à la minéralogie. Il publia sur cette science un grand nombre d'*Essais* & de *Mémoires* qui furent suivis en 1783 de la *Cristallographie, ou description des formes propres à tous les corps du regne minéral, dans l'état de combinaison saline, pierreuse ou métallique, avec figures & tableaux synoptiques de tous les cristaux connus*, Paris, 4 vol. in-8vo. Ce grand ouvrage lui augmenta beaucoup sa réputation & attira l'attention des physiciens. Il y prétend que la cristallification est une propriété commune à tous les corps du regne minéral, d'affecter une figure polyèdre, constante & déterminée dans chaque espèce; que c'est un des plus curieux phénomènes de la nature, & l'un de ceux dont on peut dire que la découverte semble ne pouvoir plus être contestée, à raison du grand nombre d'observations qui viennent à son appui. Il la définit ainsi: *Une loi fondamentale de la*

nature, en vertu de laquelle les parties intégrantes ou similaires d'un corps, atténuées, dissoutes & séparées les unes des autres par l'interposition d'un fluide, sont déterminées à se rejoindre & à former des masses solides d'une figure polyèdre, régulière & constante. Le quatrième volume est formé de planches où sont plus de 500 figures; tous les genres de cristaux y sont classés par le nombre & la disposition de leurs angles. Rien ne prouve mieux que cet aspect, les recherches immenses & pénibles de l'auteur; son assiduité & sa patience à observer, à suivre la nature dans ses plus petits & plus secrets détails. On peut dire que c'est là que son grand principe, touchant la forme déterminée & invariable des cristaux, reçoit en quelque façon la sanction des sens & des yeux, plus propres à convaincre, surtout en physique, que les raisonnemens les plus lumineux. Cependant, l'auteur ne se le dissimule pas; son système, ou si l'on veut, sa découverte est combattue par de grands adversaires, & ce qu'il y a de plus remarquable, par des naturalistes célèbres qui prétendent s'être convaincus par leurs propres yeux d'un état de choses tout contraire à celui que croit avoir vu M. Romé de Lisle. L'année suivante, il donna son traité *Des caractères extérieurs des minéraux*, Paris 1784, 1 vol. in-8vo. espèce de supplément à l'ouvrage précédent (voyez le Journal du 1 Juillet 1785, p. 349). C'étoit un de ces savans modestes & appliqués, pour lequel l'étude avoit plus d'attraits que le bruit de la célébrité.

*Extrait d'une lettre d'un curé de Lodeve, du 1 Février 1790.*, Le 25 Janvier, monsei-

gneur l'évêque de Lodeve (a) a reçu le saint Viatique avec de très-grands sentimens de piété. Il est décédé le 26. Toute la ville en pleurs a assisté le lendemain à son convoi. L'hôpital est son héritier. La Religion a perdu un défenseur, le clergé un modele, & les pauvres un pere. Il avoit toujours montré une foi vive, des mœurs irréprochables, & une piété exemplaire. Il chérissoit tendrement son état, & il s'appliquoit à en remplir dignement les devoirs. Le plaisir le mieux senti pour lui étoit de vaquer à quelque fonction ecclésiastique. Prêcher le peuple, faire des prônes sans autre préparation que celle de sa méditation du matin, faire l'office dans sa cathédrale & dans différentes églises, donner la Confirmation, &c., étoient autant d'occasions pour lui de goûter un bonheur délicieux. On le voyoit alors plus content que de coutume. Lorsqu'il se présentoit quelque bonne œuvre, il n'épargnoit ni soins, ni peines, ni libéralités. Je l'ai vu ramener bon nombre de calvinistes à la Religion catholique, & leur assurer par ses bienfaits, un état honnête. Payer les dettes des pauvres, secourir sur-tout les familles honteuses, étoient ses actes de bienfaisance de chaque jour. Les curés du diocèse trouvoient toujours chez leur évêque des ressources pour leurs paroisses. Il s'est occupé avec zèle de la décoration du lieu saint. L'église de la cathédrale, l'hôtel-Dieu, l'hôpital ont été pendant sa vie les objets de sa générosité. Il aimoit sur-tout l'hôpital, qu'il s'est appliqué à rendre utile & commode à force de dépenses, & qu'il a institué

---

(a) Jean-Félix-Henri de Fumel, né à Toulouse en 1717, sacré le 5 Juillet 1750.

son héritier. Ce respectable & zélé prélat n'a eu d'autre oraison funebre après sa mort que les sanglots des pauvres, & les regrets bien sentis de toute la ville de Lodeve, qui s'est fait un devoir d'assister au convoi de son pasteur & de son pere. Sa mort laisse dans le diocèse un vuide immense. Daigne le ciel le remplacer dignement ! „

### NOUVELLES DIVERSES.

*Extrait d'une lettre de Berlin, du 30 Mars.*  
 „ Le duc regnant de Brunswick & le duc Frédéric, son frere, viennent d'arriver à Postdam. Hier matin, L. exc. le comte de Hertzberg & notre gouverneur de Mollendorff sont partis pour s'y rendre. Les régimens doivent être prêts à marcher dans huit jours de tems. On nous mande de Silésie que quelques corps de nos troupes s'approchent successivement des frontieres de la Bohême „ — On assure que le 15 Avril les troupes Prussiennes se retireront de Liege, sans qu'on sache quelles dispositions seront prises en conséquence. Le 9, on a publié une lettre du prince au roi de Prusse, qui donne peu d'espérance pour un accommodement. — Toutes les lettres de Namur s'accordent à faire l'éloge de la conduite loyale, active, prudente, courageuse que les habitans ont tenue lors de l'infame trahison de van der Merfch. Non-seulement ce militaire a perdu ses peines à vouloir tromper & séduire le peuple par toutes sortes d'artifices, mais à peine fût-il sorti de la ville avec la partie de l'armée qu'il avoit débauchée, que tout le monde s'arma contre les traitres; les états, le magistrat, les bourgeois, la partie de l'armée res-

tée fidelle, tous s'unirent dans un même effort pour sauver la patrie. — Les lettres de Gand annoncent que le comte de Merode, ci-devant envoyé de la cour de Vienne près celle de la Haye, a prêté en qualité de noble de la Flandre, le serment au peuple & à la province (a) entre les mains de M. le comte Dellafaille d'Assenede : il a ensuite souscrit pour l'entretien journalier de 7 hommes.

— Le Manifeste de la province du Hainaut vient de paroître : nous le rapporterons l'ordinaire prochain. — *Déclaration du congrès-souverain des provinces-Belgiques-unies.*, Le con-

grès-souverain des provinces-Belgiques-unies  
 „ étant informé qu'on répand dans le public qu'il  
 „ y auroit des traités ou arrangemens pris avec  
 „ des puissances étrangères, qui seroient con-  
 „ traaires à la liberté & aux droits de la répu-  
 „ blique, ou des provinces de l'union, déclare  
 „ & assure positivement qu'il n'y a aucun traité  
 „ ou engagement quelconque avec aucune  
 „ puissance étrangère ; qu'il ne s'est pas agi  
 „ & qu'il ne s'agit pas de prendre avec au-  
 „ cune puissance étrangère aucun engagement

(a) Le comte de Merode devoit prêter serment aux états de Flandre, représentans du peuple. A quoi bon des tergiversations & des équivoques propres à nourrir les folies démocratiques ? Les états de Flandre ont-ils déjà oublié que par leurs *Organiseurs* ils ont mené toute la Belgique sur le bord du précipice, & que leur paternelle tendresse pour un ex-militaire a manqué de reproduire parmi nous toutes les tragédies de nos voisins ? Il est vrai qu'ils ont franchement & noblement réparé leurs fautes ; mais la meilleure réparation est de n'en pas faire de nouvelles.

„ quelconque , qui pourroit en aucune maniere  
 „ compromettre la liberté , l'indépendance &  
 „ le commerce , les finances ou les droits quel-  
 „ conques de la république en général , ni d'au-  
 „ cune province en particulier , ou qui pour-  
 „ roit y être contraire : en conséquence , il in-  
 „ vite & exhorte tous les citoyens de se re-  
 „ nir en garde contre les insinuations de ce  
 „ genre , qui ne peuvent se faire que par de  
 „ mal-intentionnés , en vue de ralentir le dé-  
 „ vouement & le patriotisme des citoyens , de  
 „ fomenter des divisions & d'altérer la con-  
 „ fiance de la nation envers ses représentans.

Fait en congrès le 6 Avril 1790. *Le B. de Haveskerke , présid. H. C. N. van der Noot. P. S. van Eupen , secrét.* —

On apprend avec regret que la ville de Tournai a donné dans la manie des organisations , & projette par ces nouveautés fatales de faire schisme avec les états-unis-Belgiques ; mais on espere que les Tournésiens ne tarderont pas à apprécier les agens qui les ont engagés à cette fausse démarche. — M. Linguet vient de réfuter les sectateurs de l'anarchie & des cohues populaires , par une *Lettre* vigoureuse dont nous nous proposons de rendre compte. — Selon une lettre de Hongrie que je reçois en ce moment , la nation a détruit par voie de fait toutes les opérations du défunt regne. Elle demande le rétablissement de toutes les fondations & institutions religieuses & autres , avec la restitution des fonds & des revenus. — Les nouvelles de Vienne disent que le nouveau souverain , dans une longue conférence avec le cardinal archevêque de Vienne , a dit à ce prélat de rétablir la Religion dans tous ses droits , & de regarder comme non avenues tous les re-

glemens de son prédécesseur en matiere ecclésiastique (*Comprenne après cela qui pourra, comment le même homme laisse subsister & l'évêque & la farce de Pistoie, & toutes les innovations qui ont détruit la Religion catholique en Toscane?*). — On trouve actuellement chez Tutot à Liege, *Sanctissimi Domini nostri papæ Pii Sexti Responso ad Metropolitanos Moguntinum, Trevirenses, Cotoniensis, & Salisburgensium super Nunciaturis apostolicis. Juxta exemplar Romæ.* 1 gros vol. in-8vo. 1790 (a)

✎ J'ai reçu la lettre de Namur, par où une dame chanoinesse d'Andenne, répond à ce que j'ai dit touchant le retour de ces dames dans l'endroit de leur fondation, „ 1°. que „ lors de la réunion de ce chapitre à celui „ de Moûtier, les réclamations ne furent que „ tardives & motivées par des raisons qui „ n'exprimoient pas formellement le desir de „ rester à Andenne. 2°. Que plusieurs de ces „ dames n'ont pas pour la solitude le goût „ que je parots leur supposer. 3°. Que par la „ séparation des deux chapitres, celui de Moûtier seroit ruiné „. La premiere de ces rai-

---

(a) Il ne faut pas confondre cette édition faite d'après un exemplaire imprimé à Rome, sous les yeux du Souverain Pontife, avec celle qui vient de paroître à Mayence sous l'annonce supposée de *Florence*. L'éditeur avoue lui-même qu'il l'a faite sur un manuscrit informe & mutilé, & qu'il a dû y suppléer par des notes & additions. L'*Avertissement* qu'il a mis à la tête est injurieux au Pere commun des fideles, & tend au schisme. On y découvre tous les petits moyens que les novateurs mettent en œuvre pour répandre leurs systêmes. En un mot, on voit que cela vient de Mayence.

sons ne peut pas autoriser la démarche arbitraire du gouvernement ; quand même il n'y auroit eu aucune réclamation dans un tems où l'on savoit que toutes étoient inutiles, que cela prouveroit-il ? Il conste d'ailleurs que les représentations des dames d'Andenne ont été très-énergiques, & qu'elles n'ont cédé qu'à la force. — La seconde raison peut n'être que trop vraie pour le *fait*, mais elle ne dit rien quant au *droit* : & quelles conséquences n'entraîneroit-elle pas, si elle pouvoit être reçue ?

— La troisième est d'une considération plus grave : mais il est moyen d'y pourvoir sans violer ni le respect dû aux fondations saintes, ni les droits des habitans qui doivent en recueillir les avantages, ni ceux qu'ont les citoyens Belges en général de voir abolir des édits iniques auxquels ils ont résisté jusqu'au sang. Quand je vois restaurer en Flandre & en Brabant tant de maisons détruites & dont les biens ont été dissipés, quand je vois les Courtréens donner 24 mille florins pour rebâtir celle des Capucines ; je me persuade qu'on ne laissera pas périr un illustre chapitre qui intéresse tous les habitans & particulièrement la noblesse d'une très-catholique province. J'ignore du reste pourquoi le chapitre de Montier seroit ruiné en se rendant au lieu de sa fondation ; & dans tous les cas il pourroit rester à Namur, sans que celui d'Andenne lui fit compagnie. Et enfin, il ne faut pas se dissimuler que ce n'est pas la séparation légale & canonique des deux chapitres illégitimement réunis, qui leur fera un mal réel. C'est leur réunion qui leur a porté un coup fatal, non seulement dans l'ordre de la religion, mais encore dans l'ordre civil & dans le tableau de leurs pos-

fessions. Dans la seule collégiale d'Andenne, on a présumé à cette belle opération, par la suppression de 15 prébendes & de 30 bénéfices ou offices : *préalables* dignes des réformes du feu gouvernement.... Je copierai ici une lettre adressée à ce sujet à une dame qui semble avoir aussi quelque répugnance pour son ancienne demeure. „ *Soyez conséquente, Madame. Si vos devancieries ont vécu & se sont sacrifiées où elles avoient été fondées, pourquoi avez-vous voulu profiter des innovations de l'empereur pour demander à être transférées à Namur? Pourquoi abandonner l'office canonial, l'acquit des fondations & vos statuts si formellement prescrits par l'évêque Hinsberck, & que vous aviez fait réimprimer il y a peu d'années? Pourquoi vouloir que les chanoinesses d'Andenne qui n'avoient jamais demandé de changement, qui n'ont jamais été convoquées légalement, qui n'ont jamais donné de consentement libre, qui n'ont cédé que parce que le commissaire impérial leur a déclaré qu'il avoit ordre d'agir par violence, qui ont témoigné publiquement leur répugnance, viennent se transplanter à Namur? Pourquoi vouloir grossir vos revenus par la suppression de quinze prébendes, & d'une trentaine de bénéfices ou d'offices, par le dépouillement de deux chanoines forcés à abdiquer & réduits à la pension? Pourquoi vouloir frustrer les habitants d'Andenne, de Moûtier & de leurs environs, des avantages que les fondateurs leur ont procurés? Pourquoi occuper un terrain enlevé aux Dames Blanches & qu'elles revendiquent à juste titre? Pourquoi parler de possession dans une usurpation si récente? Pourquoi adopter un règlement bizarre inventé par quelques têtes creuses, imprégnées d'une dose de phi-*

*Isophisme ; & pourquoi ces atteintes multipliées à la discipline ecclésiastique & ces innovations profanes sans le concours effenciel de la puissance ecclésiastique ? Pourquoi enfin en secouant le joug de la maison d'Autriche ne rétablit-on pas les choses dans leur premier état ? Est-il étonnant que le peuple murmure, qu'il y ait çà & là des imprudens qui écoutent les plans d'une organisation pernicieuse, & veulent être représentés par d'autres que par les états qui sont les représentans effenciels du peuple, & qu'ils courent enfin vers leur ruine ?*

*Lettre de l'auteur aux Rédacteurs du Journal-général de l'Europe.*

*Messieurs. Je puis vous assurer que je n'ai aucune part à la Réponse de son éminence & de l'évêque d'Anvers au pape, que vous paraissez m'attribuer dans votre dernier Journal. Si j'ai rapporté une autre réponse anonyme, je n'ai fait que ce qui m'étoit très-permis ; & l'auteur lui-même, quel qu'il soit, n'a fait que ce qui est permis à l'égard de tout écrit public. Combien de Réponses n'avons-nous pas vues aux lettres de M. de Cobenzl, de L. A. R., à la déclaration du roi Léopold ? Réponses qui pour être anonymes ne laissent pas de contenir des vues intéressantes. — Quant aux observations que fait votre correspondant, il cessera de me censurer, quand il saura que j'ai fait exactement les mêmes & de plus fortes encore ; car voici la note mise à la traduction de cette même Réponse (elle se trouve à la page 583. du dernier Journal.). S'il est vrai que votre correspondant connoît si bien mon style, il saura vous dire si cette note est de moi ou non. J'ai l'honneur d'être &c.*

Je vois avec plaisir que le *Dictionnaire historique* continue à donner de l'inquiétude à ceux qui craignent d'y voir leurs erreurs & leurs héros confondus, un peu mieux encore que dans la première édition. Ils viennent de faire circuler un Avis imprimé pour avertir que *l'ouvrage n'aura pas lieu, ou que l'auteur a perdu l'usage de ses facultés intellectuelles*. Cela est affligeant sans doute pour les souscripteurs : mais comme j'ignore cette perte, j'espère qu'ils ne s'en appercevront pas non plus. On ajoute que les abbés *Hag. Burt. & de S. soutiennent encore son ton & l'existence de ses œuvres fanatiques*. Eh bien ! voilà donc de quoi se rassurer pleinement. Si on soutient si bien mon *ton* & mes *œuvres*, que jusqu'ici on ne s'est point aperçu de la moindre différence, peu importe par qui le public soit servi, dès qu'il l'est toujours de la même manière. — Quant à la vieille querelle touchant le *Dictionnaire* de Caen, il est honteux de la répéter encore après qu'on y a si raisonnablement répondu. Voyez le tome 5me. de la première édition, & le premier de la seconde, & tous les Journaux cités *ibid.*

Tandis qu'on me donne ainsi trois suppléans pour le *Dictionnaire historique*, on m'en donne un quatrième pour le Journal, qui est (à ce que m'écrit l'imprimeur en se plaignant amèrement du tort que cela lui fait) un homme que depuis long-tems je ne vois pas, & dont j'ignore même la demeure actuelle. Quoique je puisse me réjouir de cette anecdote autant que de la précédente, je ne puis me refuser aux instances de l'imprimeur, qui me prie de déclarer que personne au monde, hors moi, ne se mêle de la composition du Journal de quelque manière que ce soit ; déclaration du reste qui doit être bien inutile pour ceux qui me lisent, & qui n'ont vu assurément aucune différence, ni dans les principes, ni dans la manière, ni dans le style, depuis le moment que j'ai entrepris cet ouvrage jusqu'au numéro actuel inclusivement.

---

Le zéro est le mot de la dernière énigme.

**C'**EST d'en-haut que je viens, douce ou fort agitée.  
 Je coule en descendant sans qu'on m'ait vu monter ;  
 Et combien que je sois fort souvent souhaitée,  
 Toutefois un chacun tâche de m'éviter.

Dans ce Journal, p. 607, l. 3 & suiv., lisez des solitudes, des fleuves, des mers, des hordes.

Dans le dernier Journal, p. 537, l. 32, ramenera, lisez ramèneront.

## T A B L E.

TURQUIE	( Constantinople.	637
POLOGNE	( Varsovie.	638
SUEDE	( Stockholm.	639
ITALIE	{ Rome.	641
	{ Florence.	642
	{ Milan.	643
ALLEMAGNE	{ Ratisbonne.	ibid.
	{ Berlin.	644
	{ Vienne.	645
	{ Treves.	648
FRANCE	( Paris.	650
PAYS-BAS	{ La Haye.	660
	{ Anvers.	ibid.
	{ Bruxelles.	662
	{ Limbourg.	670
MORTS.		671
NOUVELLES DIVERSES.		675

## T A B L E

Alphabétique des matieres, depuis le  
1<sup>er</sup>. Janvier 1790.

<b>A</b> D epistolam SS. D. N. Pii papæ VI Respon- sio Jo. Henrici cardinalis a Frankenberg, archiep. Mechliniensis, & corn. Francisci epif- copi Antwerp. 1 Avril	574
<i>Adresse à l'assemblée-nationale, de la part de l'abbesse &amp; religieuses bénédictines de l'ab- baye royale de St. Cyr, 1 Mars</i>	386
<i>— des Carmelites de France de la réforme de Ste. Thérèse, ibid.</i>	388
<i>Andenne, nécessité de rétablir cette collégiale, 15 Avril</i>	678
<i>Anvers, capitulation de la citadelle de cette ville, 1 Mars</i>	421
<i>— reddition de la citadelle, 15 Avril</i>	660
Aquila & fatellites, in bubones mutati, 15 Mars	472
<i>Aristocrate, effets de ce mot sur le petit peuple, 1 Mars</i>	436
<i>Et 15 Mars</i>	511
<i>Autorité, comment elle vient de Dieu, 1 Jan- vier</i>	46
<i>Balaam (âne de) comment Dieu a pu faire parler cet animal, 15 Mars</i>	459
<i>Bernard (St.) aux religieux &amp; religieuses, qui seroient tentés de demander leur suppres- sion &amp;c., 15 Fév.</i>	273
<i>Bible (édition complete de la) en François &amp;c. ornée de 300 figures dessinées par Mariller, 1 Avril</i>	548
<i>Bonn, quelle espece de professeurs, &amp; quelle doctrine sont en vogue dans l'université de cette ville, 15 Mars</i>	460 & 461
	Borri,

DES MATIERES. 685

<i>Borri, charlatan du dernier siècle, comparable à Cagliostro, 1 Avril</i>	574
<i>Bref du pape à l'archevêque de Malines, &amp; l'évêque d'Anvers &amp; autres évêques des Pays-Bas, 15 Mars</i>	481
<i>— à M. Havelange, auteur d'un ouvrage estimable contre les ennemis de l'Eglise, 1 Avril</i>	538
<i>Breviculus modernarum controversiarum, seu compendium Febronii abbreviati, 1 Fév. 175</i>	
<i>Brouffe, (Susanne de la) ses prophéties, 15 Avril</i>	655
<i>Buininck (G. J. de) epistola familiaris &amp; de seu fratris seu domini Thaddæi a Sto. Adamo commentatione biblicâ &amp;c., 15 Mars</i>	455
<i>Burke, extrait du discours de cet orateur Anglois, sur l'assemblée-nationale de France, 15 Mars</i>	495
<i>Cagliostro, emprisonné au château St. Ange, réflexions à son sujet, 1 Fév.</i>	201
<i>— motifs apparens de son emprisonnement, 1 Mars</i>	402
<i>— Parti que les esprits brouillons vouloient en tirer, 15 Mars</i>	479
<i>Charles IX, ou l'école des rois, tragédie, 1 Avril</i>	538
<i>Chien (le) qui lâche sa proie pour l'ombre. Fable, 15 Fév.</i>	290
<i>Cloches, projet ridicule de les supprimer pour en faire de la monnoie, 1 Fév.</i>	249
<i>Cobenzl, révoque les édits de l'empereur, contraires à la Religion-Catholique, 1 Mars</i>	424
<i>— deux de ses lettres aux états de Brabant, 15 Mars</i>	500 & 501
<i>— leur inutilité, ibid.</i>	502
<i>Codex diplomaticus alemanniæ &amp; Burgundiæ transjurane &amp;c., 1 Fév.</i>	177
<i>Tome I.</i>	Y y

<i>Confréries, rétablies par le roi de Naples, 15 Avril</i>	643
<i>Considérations sur les droits &amp; les intérêts des habitans de l'Artois &amp;c, par M. le marquis de Beaufort, 1 Mars</i>	377
<i>Constitution Belgique, erreurs de ceux qui cherchent à la détruire, 15 Fév.</i>	352
<i>— erreurs de l'avocat Vonck, naguere son défenseur, ibid.</i>	353
<i>Correspondance particuliere &amp; historique du maréchal duc de Richelieu avec M. Paris du Verney &amp;c. 15 Mars</i>	447
<i>Couper (lord) mort de ce moderne sybarite Anglois, 15 Janv.</i>	124
<i>Développement du catéchisme des diocèses de Cambrai, de Liege &amp; de Namur par l'abbé P. J. D. 1 Fév.</i>	173
<i>Discours à prononcer par un membre des états-généraux, 15 Mars</i>	462
<i>— sur la révolution Belgique, 15 Avril</i>	607
<i>Distriët de village, piece de théâtre, assez plaisante, 1 Avril</i>	590
<i>Divorce, contraire à la loi naturelle aussi bien qu'à l'évangile, 1 Janv.</i>	7
<i>Ecclesie infallibilitas in factis doctrinalibus demonstrata &amp;c, per J. J. Havelange, 1 Avril</i>	530
<i>Ecrits publics, soumis à la censure par les états de Flandre, 1 Fév.</i>	214
<i>Epitaphe latine du séminaire-général de Louvain, 1 Fév.</i>	218
<i>Esclavage des Negres, vues intéressantes sur cet objet, 1 Fév.</i>	170
<i>Etrennes à l'empereur Joseph II, ci-devant duc de Brabant, 1 Fév.</i>	178
<i>Etrennes Belgiques, 15 Fév.</i>	278
<i>Exposé de la conduite de M. Mounier dans</i>	

DES MATIÈRES. 687

- l'assemblée-nationale & des motifs de son retour en Dauphiné*, 1 Mars 371
- Extrait d'une lettre de Bruxelles, sur l'édition de l'Anacharsis faite à Herve*, 1 Mars 394
- *de F. X. D. F. à M. le C. E. A. magnat de Hongrie sur les affaires Belges*, 15 Fév. 282
- Fabula, a marquardo guido, ex manuscripto Divionenti descripta*, 1 Avril 556
- Favras (le marquis de) condamné à la mort, détails sur sa sentence & son exécution*, 1 Mars 431
- Franco-maçons, le roi de Naples proscrie leurs assemblées*, 15 Janv. 123
- Friih, officier Anglois soupçonné de folie, & arrêté pour avoir jeté une pierre contre la voiture de S. M. B.*, 15 Fév. 308
- Garampi, sa lettre aux Bollandistes*, 15 Avril 669
- Génie (le) des belges, aux provinces Belgo-Françoises*, 15 Janv. 85
- Guilloin, couplets sur une motion plaisante de ce député à l'assemblée-nationale*, 1 Janv. 70
- Herôibus Belgis, novis Machabæis*, 1 Mars 394
- Histoire d'une hostie, que le soussigné a reçue de la main propre de S. A. S. le duc aujourd'hui regnant de Wurtemberg*, 15 Fév. 267
- Hollandois, avanies auxquelles ils ont pu seuls se soumettre pour exercer le commerce au Japon*, 1 Avril 528
- Hommes (les) ont toujours vécu en société*, 1 Janv. 6
- Hongrie (couronne de) notice sur cette pièce précieuse, & respect des habitans de ce pays envers elle*, 1 Avril 571 & 572

<i>Jésuites, article remarquable à leur sujet, extrait de la gazette de Neuwied, 1 Mars</i>	405
— <i>faits publics &amp; connus qui prouvent leur innocence, 15 Mars</i>	466
— <i>déclaration de plusieurs d'entre eux relative au mémoire présenté aux états-généraux Belghes pour leur rétablissement, ibid.</i>	468
<i>Inquisition (décret de l') en Espagne contre plusieurs ouvrages philosophiques &amp; séditieux, 15 Janv.</i>	119
<i>Inscriptions pour divers monumens à ériger dans quelques villes des Pays-Bas, 1 Fév.</i>	212
<i>Lamentations, adaptées à l'état actuel de la France, 1 Mars</i>	391
<i>Lectiones theologiæ de Sacramentis in genere, de Baptismo &amp; Confirmatione, quas in suis scholis habet sacra facultas Nanceiensis, 15 Fév.</i>	271
— <i>fureur du gazetier ecclésiastique contre cet ouvrage, ibid.</i>	272
<i>Lettre à Mgr. l'évêque d'Autun par un de ses anciens amis, 1 Janv.</i>	24
— <i>à une religieuse qui réclamoit contre l'émission de ses vœux, ibid.</i>	30
— <i>aux rédacteurs du Journal de Herve par l'auteur de ce Journal, 1 Janv.</i>	78
— <i>interceptée d'un membre du ci-devant conseil royal de S. M. aux Pays-Bas, 15 Fév.</i>	325
— <i>de l'évêque de Gand au magistrat de la même ville pour l'engager à défendre les bals, comédies &amp; mascarades pendant le carnaval, 15 Fév.</i>	329
— <i>de M. Bye, coopérateur des acta factorum à l'auteur du Journal, 15 Fév.</i>	361

DES MATIERES. 689

— d'un docteur de Louvain sur les décrets de l'assemblée-nationale, touchant les vœux, 15 Avril	625
— de madame de Lentilhac de Gim'el, abbesse de Meaux, 15 Avril	631
— de M. de Villegas d'Estaimbourg, à l'auteur du Journal, 15 Avril	632
Liberté de la presse, ce qu'elle est actuellement en France, 1 Mars	372 & 377
Loi (la) de nature, développée & perfectionnée par la loi évangélique, par M. l'abbé Pey, 1 Fév.	163
Louvain, requête de l'université de cette ville aux états de Brabant, 15 Fév.	354
Malines, résolutions des états de cette province pour prémunir les citoyens contre les pièges que leur tend l'esprit de nouveauté, 15 Fév.	345
Mandement de l'évêque de Tréguier, qui ordonne des prières publiques pour le rétablissement de l'ordre en France, 1 Fév.	183 & 15 Fév.
— de l'évêque d'Ypres à l'occasion de la révolution Belgique, 1 Fév.	290 218
— du cardinal archevêque de Malines, pour le carême, 1 Mars	415
Manifeste du peuple Brabançon, 1 Janv.	45
— des états de Flandre, 1 Fév.	221 & 15 Fév.
— de la province de Luxembourg, 1 Fév.	332 241
Mayer, ouvrages de cet écrivain & leur caractère, 1 Mars	368 & 69
Médaille frappée par ordre des états de Flandre à l'occasion de leur indépendance, 1 Fév.	221
— par ordre des états de Brabant, 15 Fév.	350

<i>Membres (les) &amp; l'Estomac, fable adressée aux factieux</i> , 15 Mars	473
<i>Mémoires historiques sur la Bastille</i> , 15 Janv.	83
<i>Mort, de quelle maniere l'homme juste l'envisage</i> , 1 Fév.	203
— <i>du général d'Alton</i> , 15 Mars	441
— <i>de l'empereur Joseph II</i> , ibid.	490
— <i>de l'archiduchesse Elisabeth</i> , ibid.	489
— <i>du colonel Stein</i> , 1 Avril	571
<i>Notice, sur l'abbé de l'Epée</i> , 1 Fév.	257
— <i>sur Jacques le Grain abbé &amp; comte de Gembloux</i> , ibid.	259
— <i>sur M. Romé de l'Isle</i> , 15 Avril	672
— <i>sur le général Haddick</i> , ibid.	671
— <i>sur l'évêque de Lodeve</i> , ibid.	673
— <i>sur le comte de Guichen</i> , ibid.	671
<i>Ode à S. E. le cardinal-archevêque de Malines, par M. le mayeur</i> , 15 Janv.	106
— <i>aux Belges, par le même</i> , 15 Fév.	287
<i>Orateurs, dangereux dans un état</i> , 15 Janv.	149
<i>Parc (l'abbé du) sa mort &amp; son épitaphe</i> , 15 Avril	649
<i>Préjugé contre les parens d'un criminel, aboli en France</i> , 15 Fév.	358
— <i>raisons pour sa conservation</i> , ibid.	359
<i>Pro memoriâ de S. A. E. Palatine, présentée à la diete, sur les nonciatures d'Allemagne</i> , 15 Fév.	317
<i>Protestations contre la suppression des dîmes ecclésiastiques</i> , 1 Janv.	11
<i>Quelle est la source de toute autorité? par M. l'abbé Bergier</i> , 1 Janv.	3
<i>Réclamations Beligiques (Supplément aux) formant les tom. 12, 13 &amp; 14 de ce recueil</i> , 15 Janv.	101
— <i>couronnées par la victoire &amp; la liberté</i> ,	

DES MATIERES. 691

- par le triomphe de la Religion & des loix*,  
15 & 16e. vol. I Avril 545
- Réflexions sur le projet de vendre les biens ecclésiastiques*, 15 Mars 470, & I Avril 550
- Récollets, utilement multipliés en Bosnie & en Esclavonie*, 15 Avril 648
- Religieux, haine que leur portent les méchans*,  
15 Avril 653
- Réponse des habitans des provinces conquises à la lettre circulaire des sieurs Merlin, Mortier, Poutre, leurs députés à Paris*, 15 Janv. 92
- de l'évêque de \*\*\* au Bref de sa Sainteté, adressé aux évêques des Pays-Bas*,  
15 Mars 503. Traduction de cette réponse,  
I Avril 580
- Représentans, vraie signification de ce mot*,  
I Janv. 16
- Représentations des Dominicains de la rue du Bac à Paris, sur les dispositions de l'assemblée-nationale*, 15 Fév. 275
- République (la) Belgique*, I Janv. 28
- Résolution du roi d'Espagne qui confirme les dispositions de l'inquisition contre les écrits étrangers*, 15 Fév. 303
- Roussseau (J. J.) assertion de ce philosophe, contradictoire à la conduite des législateurs modernes de la France*, I Fév. 248
- Sacrilege commis dans l'Eglise de S. Etienne du Mont, à Paris; acte de Religion auquel il a donné lieu*, I Fév. 255
- Salmon (Joannis Alberti) &c. apologeticum tentamen pro communi Ecclesie persuasione, quâ piè creditur Beatissimæ virginis Mariæ corpus in cælis existerè*, I Avril 541
- Séminaire-général, vues sur sa destruction future, & projet d'une pyramide avec des inscriptions, à élever sur ses débris*, 15 Janv. 149
- Sonnet Italien, sur la guerre présente, avec la traduction françoise*, I Avril 584

<i>Souveraineté par interim, est un monstre en politique, 15 Avril</i>	662
<i>Succès (le) &amp; l'Estime, fable, 15 Avril</i>	636
<i>Suicide, effet de la philosophie moderne, 15 Avril</i>	657
<i>Tableaux historiques &amp; chronologiques de l'histoire ancienne &amp; du moyen âge. Par M. de Grace, 1 Avril</i>	549
<i>Tolérance, cause des malheurs publics, 15 Avril</i>	656
<i>—— attire le fanatisme des sectaires, ibid.</i>	655
<i>Treves, déclaration de l'électeur, sur le congrès d'Ems &amp; les facultés quinquennales, 1 Avril</i>	566
<i>Tyrannie, est-il permis de s'en délivrer? 1 Janv. 9</i>	
<i>Van der Noot, son entrée dans Bruxelles, &amp; détails intéressans à cet égard, 1 Janv.</i>	51
<i>Van Eupen, platiudes des philosophistes sur ce qu'il occupe aux Pays-Bas l'emploi de secrétaire-d'état, 1 Mars.</i>	414
<i>Vers, adressés au général van der Mersch, 1 Janv.</i>	65
<i>—— à messieurs van der Noot &amp; van Eupen, 15 Janv.</i>	111
<i>Vicariat de l'empire, notions sur cette espece de régence, 1 Avril</i>	564
<i>Victimes humaines, immolées au Bengale; réflexions à ce sujet, 1 Mars</i>	404
<i>Vie publique &amp; privée, de Charles Gravier, comte de Vergennes, 1 Mars</i>	367
<i>Vision astronomique, sur la température de cet hiver, 15 Fèv.</i>	311
<i>Vonckisme, secte de faux politiques aux Pays-Bas, 15 Avril</i>	662
<i>Voyage au pays de Bambouc, 1 Avril</i>	527
<i>Voyage de M. le Vaillant, dans l'intérieur de l'Afrique, 15 Mars</i>	451



## La Belgique, en décembre

de tout âge, sexe & condition, regarde avec des transports de  
envelopper & les couvrir. Sur l'autel de la Liberté les cœurs br  
ruines; le Commerce & les Arts se relevent. Le génie de la B  
symbole de la force & de la sagesse, médite sur les moyens du b



